

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, September 24, 2024

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples; and, in camera, for the consideration of a draft agenda.

Senator Brian Francis (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it down on the sticker placed on the table for this purpose. Thank you all for your cooperation.

I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is on the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis, and Inuit Peoples from across Turtle Island.

I am Mi'kmaw Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the chair of the Committee on Indigenous Peoples. I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their names and province or territory.

Senator Prosper: Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

Senator Hartling: Good morning. Senator Nancy Hartling from the unceded territory of the Mi'kmaq people in New Brunswick.

Senator McNair: Good morning. John McNair, New Brunswick, also from the unceded lands of the Mi'kmaq people.

Senator Arnot: Good morning, everyone. David Arnot, from Saskatchewan. I live in Treaty 6 territory.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

Senator Audette: [*Innu-aimun spoken*] Michèle Audette, Innu from Quebec.

Senator White: *Kwe.* Judy White from Ktaqmkuk, better known as Newfoundland and Labrador.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 24 septembre 2024

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones; et, à huis clos, pour l'étude d'un projet d'ordre du jour.

Le sénateur Brian Francis (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs et aux autres participants en personne de consulter les cartes sur la table pour s'informer des lignes directrices sur la prévention des incidents de rétroaction auditive. Assurez-vous de garder vos écouteurs loin de tous les microphones en tout temps. Lorsque vous ne les utilisez pas, déposez-les sur l'autocollant placé sur la table à cette fin. Je vous remercie tous de votre collaboration.

Je voudrais commencer par souligner que les terres sur lesquelles nous nous réunissons se trouvent sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine Anishinabe et que de nombreux autres peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'ensemble de l'île de la Tortue y vivent maintenant.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis d'Epekwitk, aussi connue sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président du Comité des peuples autochtones. Je vais maintenant demander aux membres du comité ici présents de se présenter en se nommant et en précisant leur province ou territoire.

Le sénateur Prosper : Paul Prosper, Mi'kma'ki, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Hartling : Bonjour. Sénatrice Nancy Hartling, du territoire non cédé du peuple mi'kmaq du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur McNair : Bonjour. John McNair, du Nouveau-Brunswick, également des terres non cédées du peuple mi'kmaq.

Le sénateur Arnot : Bonjour à tous. David Arnot, de la Saskatchewan. Je vis sur le territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, de l'Alberta, parc national Banff, territoire du Traité n° 7.

La sénatrice Audette : [*Mots prononcés en innu-aimun*] Michèle Audette, Innue du Québec.

La sénatrice White : *Kwe.* Judy White, de Ktaqmkuk, mieux connue sous le nom de Terre-Neuve-et-Labrador.

Senator Greenwood: Margo Greenwood from British Columbia, originally from Treaty 6 territory.

Senator Coyle: Good morning. I am Mary Coyle, from Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

The Chair: Thank you, everyone.

Before we begin the meeting, I want to make a brief announcement.

Following a request by the Indigenous Senators Working Group, a new option for the Senate public website, as well as the broadcast display banner for committee meetings and chamber sittings for senators, has been added. Specifically, all senators, Indigenous and non-Indigenous, now have the option to acknowledge a traditional territory next to their home province or territory, which is a sign of recognition and respect for the special relationship of Indigenous peoples with the land. We can also add Latin alphabet-compatible Indigenous languages, including the equivalent for “the Honourable.” For example, in mine, you will now see “Epekwitk, Mi'kma'ki” next to Prince Edward Island. You will also see “Kepmite'Imut” next to my official title. This is a small but important step towards strengthening our institutional commitment to inclusivity and reconciliation. I am hopeful that more senators will use this option in the coming months. The changes were approved by the steering committee of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration. Thank you to the Information Services Directorate and the Communications, Broadcasting and Publications Directorate for making these changes possible.

Today, we are continuing our study into the effectiveness of the Canadian human rights framework in the promotion and protection of the rights of Indigenous peoples. Specifically, we are considering whether existing mechanisms could be improved or whether new ones are required, including Indigenous-specific mechanisms.

I would now like to introduce our first witness this morning, Ms. Jennifer Moore Rattray, former Ministerial Special Representative to the Minister of Crown-Indigenous Relations — Call for Justice 1.7. Thank you for joining us and welcome back, Ms. Moore Rattray. As you will certainly recall, Ms. Moore Rattray appeared before this committee in April 2023. As Ministerial Special Representative to the Minister of Crown-Indigenous Relations, she was tasked with providing recommendations through engagement with survivors, family members, partners and organizations on the implementation of Call for Justice 1.7 and the creation of a national Indigenous human rights ombudsman. The committee decided to welcome her back to give us an overview of the recommendations of the Call for Justice 1.7 Final Report that was published last June.

La sénatrice Greenwood : Margo Greenwood, de la Colombie-Britannique, originaire du territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Coyle : Bonjour. Je m'appelle Mary Coyle, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, Mi'kma'ki.

Le président : Merci à tous.

Avant de commencer la réunion, j'aimerais faire une brève annonce.

À la suite d'une demande du Groupe de travail des sénateurs autochtones, on a ajouté à l'intention des sénateurs une nouvelle option au site Web public du Sénat, ainsi qu'à la bannière de diffusion des réunions des comités et des séances du Sénat. Plus précisément, tous les sénateurs, autochtones et non autochtones, ont maintenant la possibilité de reconnaître un territoire traditionnel, à côté de leur province ou territoire d'origine, ce qui est un signe de reconnaissance et de respect de la relation spéciale des peuples autochtones avec la terre. Nous pouvons également ajouter des langues autochtones compatibles avec l'alphabet latin, y compris l'équivalent de « l'honorables ». Par exemple, dans le mien, vous verrez maintenant « Epekwitk, Mi'kma'ki » à côté d'« Île-du-Prince-Édouard ». Vous verrez aussi « Kepmite'Imut » à côté de mon titre officiel. Il s'agit d'une étape modeste, mais importante, vers le renforcement de notre engagement institutionnel à l'égard de l'inclusion et de la réconciliation. J'espère que d'autres sénateurs utiliseront cette option au cours des prochains mois. Les changements ont été approuvés par le comité directeur du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Je remercie la Direction des services d'information et la Direction des communications, de la télédiffusion et des publications de les avoir rendus possibles.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude de l'efficacité du Cadre canadien des droits de la personne relativement à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones. Plus précisément, nous nous demandons si les mécanismes existants pourraient être améliorés ou s'il en faut de nouveaux, notamment des mécanismes propres aux Autochtones.

Je voudrais maintenant vous présenter notre première témoin de ce matin, Mme Jennifer Moore Rattray, ancienne représentante spéciale de la ministre des Relations Couronne-Autochtones — Appel à la justice 1.7. Merci de vous joindre à nous et bienvenue à nouveau, madame Moore Rattray. Vous vous souviendrez certainement du fait que Mme Moore Rattray a comparu devant le comité en avril 2023. À titre de représentante spéciale du ministre des Relations Couronne-Autochtones, elle a été chargée de formuler, en consultation avec des survivants, des membres de la famille, des partenaires et des organisations, des recommandations sur la mise en œuvre de l'Appel à la justice 1.7 et de la création d'un poste d'ombudsman national des droits de la personne des Autochtones. Le comité a décidé de l'accueillir à nouveau afin qu'elle lui donne un aperçu des recommandations

Our witness will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question and answer session with the senators. I will now invite Ms. Moore Rattray to give her opening remarks.

Jennifer Moore Rattray, Former Ministerial Special Representative to the Minister of Crown-Indigenous Relations —Call for Justice 1.7, as an individual: *Tansi, aniin, bonjour* and good morning.

[Cree spoken]

I am a proud member of Peepeekisis Cree Nation, although my mother's family is originally from Bunibonibee, also known as Oxford House, Norway House and Fisher River Cree Nations in what is now Manitoba. I have the privilege of living in Winnipeg on Treaty 1 territory, which is also the home of the Red River Métis.

I want to acknowledge the ancestors, this beautiful day and that I am grateful to be a visitor on the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation.

I want to thank you for the invitation to meet with you again and for your commitment to using your collective voice to ending the national epidemic of violence against Indigenous women, girls, two-spirit and gender diverse people.

When we first met, I was beginning my appointment as Ministerial Special Representative. I was asked to provide independent advice and recommendations to the Minister of Crown-Indigenous Relations on the implementation of Call for Justice 1.7 from the National Inquiry's Final Report, which speaks to the establishment of a national Indigenous and human rights ombudsperson. It was an honour to do this work.

Meetings and engagements began in April of 2023, and over the next nine months, I was fortunate to meet with more than 600 people who took the time to speak to me, some on multiple occasions, and in all, more than 125 different organizations and governments, including national and regional Indigenous organizations, as well as a number of government accountability entities, federal government departments, and provincial and territorial MMIWG2S+ lead departments.

Initial meetings and engagements were followed by validation sessions — very important — with First Nations, Inuit and Métis governments and organizations to evolve the co-developed

du rapport final de l'appel à la justice 1.7 qui a été publié en juin dernier.

Notre témoin fera une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions et réponses avec les sénateurs. J'invite maintenant Mme Moore Rattray à faire sa déclaration préliminaire.

Jennifer Moore Rattray, ancienne représentante spéciale du ministre des Relations Couronne-Autochtones — Appel à la justice 1.7, à titre personnel : *Tansi, aniin, good morning* et bonjour.

[Mots prononcés en cri]

Je suis fière d'être membre de la nation crie de Peepeekisis, même si la famille de ma mère est originaire de Bunibonibee, aussi connue sous le nom nations cries d'Oxford House, de Norway House et de Fisher River, dans ce qui est aujourd'hui le Manitoba. J'ai le privilège de vivre à Winnipeg, sur le territoire visé par le Traité no 1, où vivent également les Métis de la rivière Rouge.

Je tiens à saluer les ancêtres, en cette belle journée, et je suis reconnaissante d'être en visite sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la Nation Algonquine Anishinabe.

Je tiens à vous remercier de l'invitation à vous rencontrer de nouveau et de votre engagement à utiliser votre voix collective pour mettre fin à l'épidémie nationale de violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles et ayant diverses identités de genre autochtones.

La première fois que nous nous sommes rencontrés, je commençais mon mandat à titre de représentante spéciale du ministre. On m'avait demandé d'adresser au ministre des Relations Couronne-Autochtones des recommandations et des conseils indépendants sur la mise en œuvre de l'appel à la justice 1.7 du rapport final de l'Enquête nationale, qui porte sur l'établissement d'un poste d'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne. J'ai été honorée de faire ce travail.

Les réunions et les engagements ont commencé en avril 2023, et, au cours des neuf mois suivants, j'ai eu la chance de rencontrer plus de 600 personnes qui ont pris le temps de me parler — certaines à plusieurs occasions — et, en tout, plus de 125 organisations et gouvernements différents, dont des organisations autochtones nationales et régionales, ainsi qu'un certain nombre d'entités de responsabilisation gouvernementale et de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des femmes, des filles et des personnes bispirituelles+ autochtones disparues et assassinées.

Les réunions et les engagements initiaux ont été suivis de séances de validation — très importantes — avec les gouvernements et les organisations des Premières Nations, des

recommendations. All insights in the report come from the guidance and advice of families and survivors, and First Nations, Inuit and Métis leaders and citizens who shared their valuable time, their truths and their expectation that there will be accountability and change.

A final report was submitted earlier this year, and it contains a number of recommendations including that the ombuds office be national as well as regional in scope with an approach that respects First Nations, Inuit and Métis distinctions; the importance of establishing a strong foundation, including words on jurisdiction and reporting; a process to select the ombudspersons; a mandate, responsibilities, powers and independence; governance and resourcing; hiring and staffing; transparency and reporting; phasing for success, which is so critical; and an implementation plan, including a draft legislative framework that was submitted to expedite the process.

As the data and engagements made clear, a new Indigenous-specific human rights institution is required to advance the fulfillment of the rights of First Nations, Inuit and Métis peoples, and specifically of Indigenous women, girls and 2SLGBTQQIA+ people, wherever they reside and regardless of status.

The creation of a new accountability mechanism in the form of Indigenous and human rights ombudspersons is an opportunity to begin to address inequities in government programs and services that lead to Indigenous and human rights violations and more.

One example, from hundreds, is the difference in travel rates between the Non-Insured Health Benefit program run by Indigenous Services Canada and the rates paid by other federal government departments, for example, Veterans Affairs Canada. How can that difference be justified? Another example is the difference in service delivery standards that has existed for years. It takes 10 days to get a passport, but months to renew or replace a secure certificate of Indian status, and it is not unusual to wait nine months or more for a new status card. A status card provides access to Non-Insured Health Benefits among other benefits, and that is a treaty right, albeit a significantly limited version of what our ancestors negotiated.

Inuits et des Métis qui visaient à faire évoluer les recommandations élaborées conjointement. Toutes les idées présentées dans le rapport proviennent des avis et des conseils des familles et des survivants, ainsi que des dirigeants et des citoyens des Premières Nations, inuits et métis, qui ont partagé leur temps précieux et ont communiqué leurs vérités et leurs attentes à l'égard de la responsabilisation et du changement.

Plus tôt cette année, on a présenté un rapport final, qui contient un certain nombre de recommandations, notamment que le bureau de l'ombudsman soit de portée nationale et régionale et qu'il adopte une approche qui respecte les distinctions entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et concernant : l'importance d'établir des bases solides, y compris un passage sur la compétence et la production de rapports; un processus de sélection des ombudsmans; un mandat, des responsabilités, des pouvoirs et de l'indépendance; la gouvernance et l'affectation des ressources; l'embauche et la dotation en personnel; la transparence et la production de rapports; l'échelonnement pour assurer le succès, ce qui est tout à fait essentiel; et un plan de mise en œuvre; y compris un projet de cadre législatif qui a été présenté afin d'accélérer le processus.

Comme les données et les engagements l'ont montré clairement, une nouvelle institution des droits de la personne propre aux Autochtones est nécessaire pour promouvoir le respect des droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et plus particulièrement des femmes, des filles et des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexuées et asexuelles plus autochtones, sans égard à l'endroit où ces personnes habitent et à leur statut.

La création d'un nouveau mécanisme de responsabilisation sous la forme d'un ombudsman des droits des Autochtones et de la personne est une occasion de commencer à s'attaquer aux iniquités dans les programmes et les services gouvernementaux qui mènent à des violations des droits des Autochtones et de la personne, et plus encore.

La différence entre les frais de déplacement du Programme des services de santé non assurés administré par Services aux Autochtones Canada et les taux payés par d'autres ministères fédéraux, comme Anciens Combattants Canada, est un exemple parmi des centaines. Comment peut-on justifier cette différence? La différence sur le plan des normes de prestation de services qui existe depuis des années est un autre exemple. Il faut 10 jours pour obtenir un passeport, mais des mois pour renouveler ou remplacer un certificat sécurisé de statut d'Indien, et il n'est pas rare que l'on attende neuf mois ou plus pour obtenir une nouvelle carte de statut. Cette carte donne accès aux services de santé non assurés, entre autres avantages, et il s'agit d'un droit issu de traités, quoiqu'une version considérablement limitée de ce que nos ancêtres avaient négocié.

Accountability, substantive equality, systemic change and restorative justice are principles that can be embedded in the Indigenous-led, culturally safe and trauma-informed work of the ombudspersons and their offices. Accountability is important. I hope we would all agree with that.

Provinces and most territories have overarching ombuds offices where citizens can bring their concerns about any PT program, service or department. Many cities and large institutions such as universities and hospitals also have broad ombuds offices where general issues and concerns can be brought forward, but not the federal government, the largest order of government in Canada and the one with the most direct responsibility for Indigenous peoples.

We have before us an opportunity that can begin to chart a new path for Canada, strengthened by a foundation of Indigenous and human rights, with fairness and substantive equality for all.

My report concludes with a reminder expressed by an engagement participant about the fragile nature of trust, and the expectations around Call for Justice 1.7, “Not great faith, but great hope.” Let’s honour that hope, and work to bring Call for Justice 1.7 to life.

As a former provincial Assistant Deputy Minister, I know the creation of a new office will not be technically easy, but it can be achieved if there is the will to do so. Really, it is a small and manageable piece of what needs to be done, and it will have profound positive outcomes.

Ekosani, chi-migwetch, thank you and merci. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Ms. Moore Rattray. We’ll now move on to questions from senators. I will go to my deputy chair, Senator Arnot, for the first question.

Senator Arnot: Thank you very much, Ms. Moore Rattray, and thank for your incredibly well-crafted report. I really appreciate the sweeping capacity of the recommendations in your report, which creates an unprecedented response to the discrimination, inequity and equality which has been experienced by Indigenous people in Canada. You have touched on one of the issues, and I think there is a lot of hope here. That’s for sure.

How would you advise a new ombudsperson to negotiate with the provinces and the territories to ensure that this model has success? As you say, 1.7 has brought the light. I’m just

La responsabilisation, l’égalité réelle, le changement systémique et la justice réparatrice sont des principes qui peuvent être intégrés dans le travail des ombudsmans et de leurs bureaux, qui est dirigé par des Autochtones et culturellement sécuritaire et qui tient compte des traumatismes. La reddition de comptes est importante. J’espère que nous sommes tous d’accord là-dessus.

Les provinces et la plupart des territoires sont dotés de bureaux d’ombudsman où les citoyens peuvent signaler leurs préoccupations au sujet de tout programme, service ou ministère provincial ou territorial. De nombreuses villes et grandes institutions comme les universités et les hôpitaux disposent également de vastes bureaux d’ombudsman où il est possible de soulever des problèmes et des préoccupations d’ordre général, mais pas le gouvernement fédéral, le plus important ordre de gouvernement au Canada et celui qui a la responsabilité la plus directe à l’égard des peuples autochtones.

Nous avons une occasion qui se présente de commencer à tracer une nouvelle voie pour le Canada, renforcée par un fondement sur les droits des Autochtones et de la personne, avec l’équité et l’égalité réelle pour tous.

Mon rapport se termine par un rappel exprimé par un participant aux consultations au sujet de la nature fragile de la confiance et des attentes relatives à l’Appel à la justice 1.7 : « Il ne s’agit pas d’avoir une foi profonde, mais de nourrir de grands espoirs ». Honorons ces espoirs, et affirmons-nous à concrétiser l’Appel à la justice 1.7.

En tant qu’ancienne sous-ministre adjointe provinciale, je sais que la création d’un nouveau bureau ne sera pas facile d’un point de vue technique, mais on peut y arriver si on en a la volonté. En fait, c’est un petit élément gérable de ce qui doit être fait, et il aura des résultats très positifs.

Ekosani, chi-migwetch, thank you et merci. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Merci, madame Moore Rattray. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Je vais céder la parole à mon vice-président, le sénateur Arnot, pour la première question.

Le sénateur Arnot : Merci beaucoup, madame Moore Rattray, et je vous remercie pour votre rapport qui est incroyablement bien ficelé. J’apprécie vraiment la grande portée des recommandations de votre rapport, qui suscite une réaction sans précédent à la discrimination, à l’iniquité et à l’égalité dont ont fait l’objet les peuples autochtones du Canada. Vous avez abordé une des questions, et je pense qu’il y a beaucoup d’espoir. C’est certain.

Comment conseilleriez-vous à un nouvel ombudsman de négocier avec les provinces et les territoires pour assurer le succès de ce modèle? Comme vous le dites, l’appel à la justice

wondering what you say about that, given the fact that it appears that the Canadian Human Rights Commission and the human rights commissions in the provinces and territories have really failed in the goal they had. How do you see that? That seems to me to be a challenge, and you've talked about it. What kind of advice would you be giving the ombudsperson in this new model about this issue?

Ms. Moore Rattray: Thank you very much for your excellent question. I think that's really one of the critical pieces. There are soft things that can be done and also hard things that can be done.

In terms of soft skills, it's all about relationships — it always is — having respectful relationships with your colleagues. If you are a national Indigenous ombudsperson or one of the 13 regional Indigenous ombudspersons, it's always about having that respectful relationship.

It is also somewhat clear when something is within the area of federal jurisdiction and an issue with a federal program or service or whether it is within the purview of a province or territory. I think that there is a pretty natural difference between the areas of responsibility.

With that being said, just as Auditors General offices nationally, provincially and territorially will have relationships and at times do joint investigations, that may well be the case. But I really think it is about always having respectful, clear conversations and understanding what is within the ombudsperson's purview versus what is within the purview of a provincial or territorial ombudsperson.

Senator Arnot: Thank you very much.

Ms. Moore Rattray: Thank you.

Senator White: Thank you for your presentation, and thank you for the good work that you are doing. I very much appreciate it.

To build on Senator Arnot's question, in the proposed model, you recommend that provincial and territorial governments both enact legislation so that the existing ombudsman and human rights commissioners be impacted in a way that is consistent. What happens if a province or territory does not enact legislation to allow them to collaborate in that way? An easy way to put this question is, do you see this posing any jurisdictional conflicts?

Ms. Moore Rattray: I was guided and advised by the many, much wiser folks than me who shared their expertise on this journey to avoid jurisdictional muddying wherever possible. As

1,7 a apporté la lumière. Je me demande ce que vous en pensez, étant donné qu'il semble que la Commission canadienne des droits de la personne et les commissions des droits de la personne des provinces et des territoires n'aient vraiment pas réussi à atteindre leur objectif. Comment envisagez-vous ces négociations? Il me semble que c'est un défi, et vous en avez parlé. Quel genre de conseils donneriez-vous à l'ombudsman dans ce nouveau modèle à propos de cet enjeu?

Mme Moore Rattray : Je vous remercie infiniment de votre excellente question. Je pense qu'il s'agit vraiment de l'un des éléments essentiels. On peut y aller en douceur ou procéder à la dure.

En ce qui concerne les compétences générales, tout est une question de relations — c'est toujours le cas... de relations respectueuses avec ses collègues. Que l'on soit un ombudsman autochtone national ou l'un des 13 ombudsmans autochtones régionaux, cela se résume toujours au fait d'avoir une relation respectueuse.

En outre, c'est assez clair lorsque quelque chose relève de la compétence fédérale et qu'un problème se pose relativement à un programme ou à un service fédéral ou qu'il relève d'une province ou d'un territoire. Je pense qu'il y a une différence assez naturelle entre les champs de responsabilité.

Cela dit, tout comme les bureaux des vérificateurs généraux aux échelons national, provincial et territorial sont en relation et mènent parfois des enquêtes conjointes, ce pourrait bien être le cas. Mais je crois vraiment qu'il s'agit toujours d'avoir des conversations respectueuses et claires et de comprendre ce qui relève de la compétence de l'ombudsman par rapport à ce qui relève de celle d'un ombudsman provincial ou territorial.

Le sénateur Arnot : Merci beaucoup.

Mme Moore Rattray : Merci.

La sénatrice White : Je vous remercie de votre exposé et du bon travail que vous faites. Je vous en suis très reconnaissante.

Pour faire suite à la question du sénateur Arnot, dans le modèle proposé, vous recommandez que les gouvernements provinciaux et territoriaux adoptent des lois afin que l'ombudsman et les commissaires aux droits de la personne actuels soient touchés d'une manière cohérente. Qu'arrivera-t-il si une province ou un territoire n'adopte pas de loi qui lui permettra de collaborer de cette manière? Voici une façon facile de poser la question : croyez-vous que ce modèle puisse provoquer des conflits de compétence?

Mme Moore Rattray : J'ai été avisée et conseillée par de nombreuses personnes beaucoup plus sages que moi qui m'ont fait part de leur expertise dans cette aventure pour éviter les

Canadians, we're all aware when that occurs, and we don't want more of that.

The way the model was set up is if a province or territory did not wish to pass legislation to provide an easy way for the two to work together, it can still work. That was really critical and really important. Entirely within the purview of the federal government, the ombudspersons can be created and can exist both nationally and regionally because they would all be working within areas of federal jurisdiction. I would imagine there will be a variety of ways that a regional ombudsman in a province or territory will work with their provincial and territorial counterpart at the provincial level. Ideally, there would be the ability to work very closely together, but if that were not the case, there would still be those respectful relationships. It is better with some joint legislation or with some legislation, but it doesn't have to occur. It can be done without.

Senator White: Thank you for that.

I'm thinking about a remote community like where I would live. What mechanisms would there be or how would we deal with that to ensure equitable access?

Ms. Moore Rattray: That is such a good question, and that was raised over and over again, whether it was a virtual or in-person visit that I attended across the country, and that was really one of the key pieces. Not everybody lives in a large urban centre, nor should they, nor do they want to. One of the pieces that I talk about in here is the requirement for staff in the regional offices to have a mobile unit, basically, that would travel consistently throughout a province or territory to educate about rights, Indigenous and human rights, but also to be able to triage, have those conversations and support people. That is really important. In particular, Indigenous women in rural and remote parts of Canada insisted that be in here in writing, so it is.

[Translation]

Senator Audette: I sincerely appreciate your presentation.

[English]

I want to say thank you, Jennifer, for the work you did. Thank you to the senators when they agreed that they should do a study on the Call for Justice on MMIWG. Thank you to the minister on moving this and some colleagues that are in the room.

embrouilles en matière de compétence dans la mesure du possible. En tant que Canadiens, nous en sommes tous conscients lorsque ces situations se produisent, et nous ne voulons pas qu'il s'en produise d'autres.

La façon dont le modèle a été établi est que, si une province ou un territoire ne voulait pas adopter une loi pour faciliter la collaboration entre les deux, il peut tout de même fonctionner. C'était vraiment essentiel et très important. Les postes d'ombudsman, qui sont entièrement du ressort du gouvernement fédéral, peuvent être créés et exister à la fois aux échelons national et régional parce qu'ils travailleraient tous dans des domaines relevant de la compétence fédérale. J'imagine qu'un ombudsman régional d'une province ou d'un territoire collaborera de diverses façons avec son homologue provincial et territorial à l'échelon provincial. Idéalement, ils auraient la capacité de travailler en étroite collaboration, mais, si ce n'était pas le cas, il y aurait toujours ces relations respectueuses. C'est mieux avec une loi commune ou avec une certaine législation, mais ce n'est pas nécessaire. On peut s'en passer.

La sénatrice White : Merci.

Je songe à une collectivité éloignée comme celle où je vivais. De quels mécanismes disposerions-nous ou comment composerions-nous avec cette réalité pour assurer un accès équitable?

Mme Moore Rattray : C'est une excellente question, et elle a été soulevée à maintes reprises, lors de visites virtuelles ou en personne auxquelles j'ai participé partout au pays. C'était vraiment l'un des éléments clés. Ce n'est pas tout le monde qui vit dans un grand centre urbain; tout le monde n'est pas tenu d'y vivre ni ne veut y vivre. L'un des éléments dont je parle ici, c'est la nécessité que le personnel des bureaux régionaux soit doté d'une unité mobile, essentiellement, qui se déplacerait constamment à l'intérieur d'une province ou d'un territoire pour sensibiliser les gens au sujet des droits des Autochtones et des droits de la personne, mais aussi pour effectuer un tri, avoir ces conversations et soutenir les gens. C'est vraiment important. En particulier, les femmes autochtones des régions rurales et éloignées du Canada ont insisté pour que cette exigence figure par écrit, alors c'est le cas.

[Français]

La sénatrice Audette : Merci du fond du cœur pour votre présentation.

[Traduction]

Je tiens à vous remercier, Mme Moore Rattray, du travail que vous avez fait. Je remercie les sénateurs d'avoir accepté de mener une étude sur l'appel à la justice concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Je remercie le ministre d'avoir proposé cette motion et certains collègues ici présents dans la salle.

[Translation]

Thank you very much. As you know, Ms. Moore Rattray, for some nations in Canada, English and French are second languages — colonial languages that were imposed on them.

I'd like to know whether you've considered developing federal legislation to ensure that, at a minimum, people are able to receive services in both official languages and, ideally of course, indigenous languages. In Quebec, specifically, it's important to make sure that the person providing the service is bilingual or trilingual, as the case may be.

Can you assure us that people whose first or second language isn't English will be able to formally have their needs met at the federal level?

Next, I'd like to know when you submitted your report.

We didn't hear much about that important news. It was posted online, but I'd like to understand why such an important event went unnoticed. That's just my opinion.

Thank you.

[English]

Ms. Moore Rattray: Those are two very good questions.

In terms of the languages, something that was repeatedly expressed wherever I went is the need to have service available in our languages. There are so many of our people who, in particular in rural and remote areas, don't speak English or French. That was really one of the reasons people said we really need to have regional offices as well, and in those regional offices, we need to have individuals who speak our languages so that people can receive service in the language they want, need and require. That was really important. It took a little bit to have various translations done of the report, but I really wanted that to occur, and the department was wonderful in locating some excellent-quality translators and being able to make that happen. I was really thankful and grateful for that. Languages are so important.

The report was initially submitted in January but with the understanding that, with the second national roundtable coming up at I believe the end of February, there might be additional feedback at that point. Regarding additional feedback, there were two additional points that were received. One was a really excellent point by a youth who said, "You speak about elders and knowledge keepers. We need to ensure youth have a more prominent role." Of course, there are so many great ideas, let's make sure — that piece was in there, but it wasn't amplified

[Français]

Merci beaucoup. Comme vous le savez, madame Moore Rattray, au Canada, il y a des nations dont la deuxième langue est le français ou l'anglais. Ce sont des langues coloniales qui ont été imposées.

Je me demande si vous avez réfléchi à l'idée de créer une loi fédérale qui assurerait à une personne d'être servie minimalement dans les deux langues officielles, et bien sûr, idéalement, dans les langues autochtones. Au Québec plus particulièrement, c'est important de s'assurer que la personne qui fournit ces services est bilingue ou trilingue.

J'aimerais que vous nous disiez si on peut être assuré qu'il y aura au fédéral une représentation officielle des gens qui ne parlent pas anglais comme première ou deuxième langue.

Ensuite, pouvez-vous nous dire à quel moment vous avez déposé le rapport?

On n'a pas eu beaucoup d'écho au sujet de cette grande nouvelle. On a vu ça dans un site Web. Je veux comprendre pourquoi une nouvelle si importante est passée inaperçue. C'est seulement mon opinion.

Je vous remercie.

[Traduction]

Mme Moore Rattray : Ce sont deux très bonnes questions.

En ce qui concerne les langues, on m'a dit à maintes reprises, partout où je suis allée, qu'il fallait offrir des services dans nos langues. Il y a tellement de membres de nos peuples qui, en particulier dans les régions rurales et éloignées, ne parlent ni l'anglais ni le français. C'est en fait l'une des raisons pour lesquelles les gens ont dit que nous avons vraiment besoin de bureaux régionaux également, et, dans ces bureaux régionaux, nous avons besoin de personnes qui parlent nos langues afin que les gens puissent recevoir des services dans la langue qu'ils veulent et dans laquelle ils ont besoin de recevoir les services. C'était vraiment important. Il a fallu un peu de temps pour que l'on effectue diverses traductions du rapport, mais je tenais vraiment à ce que ce soit fait, et le ministère a été merveilleux en trouvant d'excellents traducteurs compétents et en étant capable de faire en sorte que ces traductions soient réalisées. J'en suis vraiment reconnaissante. Les langues sont très importantes.

Le rapport a d'abord été présenté en janvier, mais en sachant que, à l'occasion de la deuxième table ronde nationale, à la fin de février je crois, d'autres commentaires pourraient être formulés. En ce qui concerne ces autres commentaires, deux points supplémentaires ont été soulevés. L'un d'eux était vraiment excellent. Un jeune a dit : « Vous parlez des aînés et des gardiens du savoir. Nous devons veiller à ce que les jeunes jouent un rôle plus important. » Bien entendu, il y a tellement d'excellentes idées... cet élément figurait dans le rapport, mais il

enough, so I was able to amplify that piece. Another small but important piece was also brought to my attention. Then, that was done, and then it was the translation into French because, sadly, I am fairly unilingual. So we translated it into French and into the other languages afterward. Thank you.

Senator Audette: Thank you very much.

Senator Coyle: It is great to be back with everybody this fall. I am really thankful you are leading us off in this very important matter. You know how important it is to all of us, and we sincerely appreciate your work. I'm just hanging onto these Calls for Justice. We just have to keep at this. I feel like we are making some progress. I apologize that I have not yet read the report, but I have a sense of what is in it.

For our purposes, it would be good to know two things. First, with the creation of the ombudsperson with all the description you have provided to us and the tribunal, where do you see the level of enforcement powers? We know that the Call to Justice talked about two things: It would have the authority to receive complaints and, I would assume, deal with those complaints. What does it mean to deal with those complaints and to what level? What other levels of cooperation are going to be needed for that power of enforcement, if you like, for outcomes? The second part of it is to really thoroughly evaluate government services. It is really the fairness factor, about which you have raised examples here. What are the enforcement powers on both of those things, and then what do you anticipate the balance being between both of those matters, the responsive versus the proactive? How will that be undertaken?

Ms. Moore Rattray: Those are excellent questions. I want to make sure I answer all of them.

Senator Coyle: Yes, I'm sorry; it is a lot.

Ms. Moore Rattray: No, thank you so much. They are very thoughtful questions.

In terms of the issue of responsive versus proactive, every ombudsperson's office I spoke to across the country and every other accountability entity talked about just that: the need for additional resources to be able to make sure they could be proactive as well as reactive. Sometimes, various accountability entities said that when an issue continues to come up repeatedly in a variety of parts of the country, as an example, or a variety of ways within a province or territory, that is when it was understood to be a broader issue. At that point, there would be a deeper investigation.

n'était pas suffisamment étayé, alors j'ai été en mesure de le renforcer. Un autre petit élément important a également été porté à mon attention. Ensuite, cela a été fait, puis on a procédé à la traduction française parce que, malheureusement, je suis assez unilingue. Nous l'avons donc traduit en français et dans les autres langues par la suite. Merci.

La sénatrice Audette : Merci beaucoup.

La sénatrice Coyle : Je me réjouis d'être de retour avec tout le monde cet automne. Je suis vraiment reconnaissante que vous nous guidiez dans cette affaire très importante. Vous savez à quel point c'est important pour nous tous, et nous vous remercions sincèrement de votre travail. Je m'accroche à ces appels à la justice. Nous devons simplement nous en tenir à cela. J'ai l'impression que nous faisons des progrès. Je m'excuse de ne pas avoir encore lu le rapport, mais j'ai une idée de ce qu'il contient.

Pour nos besoins, il serait bon de savoir deux choses. Premièrement, au vu de la création du poste d'ombudsman et de toute la description que vous nous avez fournie, ainsi qu'au tribunal, à quel niveau se situeraient les pouvoirs d'application de la loi, selon vous? Nous savons que l'appel à la justice mentionnait deux choses : l'ombudsman aurait le pouvoir de recevoir des plaintes et, je présume, de les traiter. Que signifie le traitement de ces plaintes et jusqu'à quel niveau? Quels autres niveaux de coopération seront nécessaires pour que ce pouvoir d'application de la loi, si on veut, donne des résultats? La deuxième partie de la question concerne le fait de vraiment évaluer les services gouvernementaux en profondeur. C'est vraiment un facteur d'équité, dont vous avez donné des exemples ici. Quels sont les pouvoirs d'application de la loi à l'égard de ces deux éléments, et quel équilibre prévoyez-vous entre les deux... le réactif par rapport au proactif? Comment ce projet sera-t-il entrepris?

Mme Moore Rattray : Ce sont d'excellentes questions. Je veux m'assurer d'y répondre à toutes.

La sénatrice Coyle : Oui, je suis désolée; il y en a beaucoup.

Mme Moore Rattray : Non, je vous remercie infiniment. Ce sont des questions très réfléchies.

En ce qui concerne la question du réactif par rapport au proactif, tous les représentants des bureaux d'ombudsman à qui j'ai parlé dans tout le pays et de tous les autres organismes de responsabilisation ont mentionné la nécessité de disposer de ressources supplémentaires pour pouvoir être proactifs et réactifs. Parfois, les représentants de divers organismes de responsabilisation affirmaient que, lorsqu'un problème revenait sans cesse dans plusieurs régions du pays, par exemple, ou d'une diversité de façons à l'intérieur d'une province ou d'un territoire, il était considéré comme un problème plus vaste. À ce moment-là, on procéderait à une enquête plus poussée.

It really all comes down to resources, and in some cases, ombudspersons' offices across the country and other accountability entities are resourced well enough to be able to be somewhat proactive, but in other cases, it is just keeping up with demand. I think that's why, sometimes across the country, there will be wait times of a year and sometimes up to two years when it comes to human rights commissions being able to respond and indicate whether a matter is even going to be received or not. That really gets to those long wait times.

In here, in some of the details, was the need to be resourced properly so that people are not having another frustrating experience. I would imagine — which is why I suggested a phased approach — that there will be a big influx at the beginning, because we're talking about a number of issues that have been of concern to people for a long time. Being able to manage those expectations and being able to ramp up in a good and proper way is really important.

In terms of enforcement, in the section of the recommendations that is ombudsperson's responsibilities, powers and independence, it talks about the powers being legislated, including own-motion powers with investigative powers. That is so important.

To your point about enforcement, the ombudspersons must have strong enforcement powers to compel witnesses and documents or records, including making it an offence to obstruct, with penalties for non-compliance. The ombudspersons must have public reporting powers should recommendations not be acted upon. Once the tribunal is established — everywhere I went, everyone said, "Okay, this is part one, right? When does part two start?" People have read their Calls for Justice and know the tribunal is part two of Call for Justice 1.7. So once the tribunal is established, it may, at their discretion, seek enforcement through the tribunal.

Another quick piece I learned in my conversations with ombudspersons' offices across Canada is that, almost 50% of the time, things can be resolved informally very quickly within 30, 45 or 90 days because people might just not know where to go or a department might need a bit of extra emphasis or push in order to be able to work something out. We would hope that would be the case here and that it would only be those matters that aren't able to be resolved in a timely manner by the ombudspersons that would then potentially go to the tribunal stage, if appropriate.

Tout est une question de ressources, et, dans certains cas, les bureaux d'ombudsman de partout au pays et d'autres organismes de responsabilisation disposent de suffisamment de ressources pour être proactifs, mais, dans d'autres cas, ils arrivent à peine à répondre à la demande. Je pense que c'est pourquoi il y a parfois, à l'échelle du pays, des délais d'attente de un an et qui vont parfois jusqu'à deux ans lorsqu'il s'agit pour les commissions des droits de la personne d'intervenir et d'indiquer si une demande sera reçue ou non. C'est vraiment la cause de ces longs délais d'attente.

Certains des renseignements contenus dans le rapport faisaient état de la nécessité de disposer de ressources adéquates pour que les gens n'aient pas à vivre une autre expérience frustrante. J'imagine — et c'est pourquoi j'ai proposé une approche progressive — qu'il y aura un afflux important au début, parce qu'il est question d'un certain nombre de problèmes qui préoccupent les gens depuis longtemps. Il est vraiment important que l'on puisse gérer ces attentes et accélérer le processus de façon appropriée.

En ce qui concerne l'application de la loi, dans la partie des recommandations qui porte sur les responsabilités, les pouvoirs et l'indépendance de l'ombudsman, il est question d'enchâsser les pouvoirs dans la loi, y compris ceux d'agir de sa propre initiative et de mener des enquêtes. Ils sont tellement importants.

Pour répondre à votre question sur l'application de la loi, les ombudsman doivent avoir de solides pouvoirs d'application de la loi afin de contraindre des témoins à comparaître et d'exiger la production de documents ou de dossiers, notamment en érigent en infraction l'entraîne et en infligeant des sanctions en cas de non-conformité. Les ombudsman doivent avoir le pouvoir de rendre compte au public d'éventuelles situations où l'on ne donnerait pas suite aux recommandations. Une fois le tribunal établi... partout où je suis allée, tout le monde a dit : « D'accord, c'est la première partie, n'est-ce pas? Quand la deuxième partie commencera-t-elle? » Les gens ont lu leurs appels à la justice et savent que le tribunal est la deuxième partie de l'appel à la justice 1.7. Alors, une fois que le tribunal sera établi, l'ombudsman pourrait, à sa discrétion, demander l'application de la loi par l'intermédiaire de celui-ci.

Une autre chose que j'ai apprise rapidement lors de mes conversations avec les bureaux des ombudsman de tout le Canada, c'est que, près de la moitié du temps, les choses peuvent être résolues de façon informelle très rapidement dans un délai de 30, 45 ou 90 jours parce que les gens ne savent peut-être tout simplement pas où aller ou parce qu'un ministère a peut-être besoin qu'on insiste ou qu'on le presse un peu plus pour pouvoir trouver une solution. Nous espérons que ce sera le cas et que seuls les problèmes qui ne peuvent pas être réglés en temps opportun par les ombudsman passeront éventuellement à l'étape du tribunal, s'il y a lieu.

The last quick point I'll make is that I really am hopeful that we can continue to do the work on all 231 Calls for Justice, but the CBC did a deep dive into this last year and found that only 2 of the 231 Calls for Justice have been completed or accomplished and that more than 50% have not even been started. So there is some work to do. Thank you.

Senator Sorensen: Thank you for being here. Nice to see you again.

You tiptoed around this in your opening comments, but my question is this: Can Canada's existing federal and provincial human rights tribunals be used at all as models, templates or working documents to move this along? I am most interested in you giving examples or speaking to why not as opposed to — but if there is an opportunity, I'm just curious if there is any opportunity there.

Ms. Moore Rattray: I want to make sure I understand your question correctly. Can existing provincial and territorial human rights commissions be used to do this work instead of or as complementary to —

Senator Sorensen: I guess as complementary to or as a starting point or a working document.

Ms. Moore Rattray: I would always advocate for — and I think the people I spoke with would also advocate for — more places to go to have human rights matters addressed. There are a lot of reasons why Indigenous, First Nations, Inuit and Métis peoples are finding some of those other mechanisms frustrating, and potentially other Canadians as well, in terms of wait times. There are amazing people working at those ombuds offices and other accountability entities across Canada, but I think that often resourcing is a real challenge. With resourcing, you get these big wait times.

If you are in a rural or remote community and trying to make a call or reach somebody or talk to somebody, you get into that never-never land of calling and being on hold forever. I know that when our folks call the status card offices here to get an update about their status card, they can wait on hold for three to four hours. If you are in a community, if you have a cellphone, if you are paying for cell minutes, that's just impossible.

Le dernier point que je veux soulever rapidement, c'est que j'espère vraiment que nous pourrons continuer de travailler sur les 231 appels à la justice, mais la SRC a effectué un examen approfondi de la situation l'an dernier et a constaté que seulement 2 des 231 appels à la justice avaient été réalisés ou concrétisés et que plus de la moitié n'avaient même pas encore commencé à être mis en œuvre. Alors, il y a du travail à faire. Merci.

La sénatrice Sorensen : Je vous remercie de votre présence. Je suis heureuse de vous revoir.

Vous avez effleuré ce sujet dans votre déclaration préliminaire, mais ma question est la suivante : les tribunaux fédéraux et provinciaux des droits de la personne peuvent-ils servir d'exemples, de modèles ou de documents de travail pour faire avancer les choses? J'aimerais surtout que vous me donnez des exemples ou que vous me disiez pourquoi ce n'est pas le cas, au lieu de... mais, s'il y a une possibilité, je serais curieuse de savoir si c'est possible.

Mme Moore Rattray : Je veux m'assurer de bien comprendre votre question. Les commissions provinciales et territoriales des droits de la personne existantes peuvent-elles être utilisées pour faire ce travail au lieu de, ou en complément de...

La sénatrice Sorensen : Je suppose que ce serait en complément ou comme point de départ ou document de travail.

Mme Moore Rattray : Je militerais toujours en faveur — et je pense que ce serait aussi le cas des gens à qui j'ai parlé — d'une augmentation du nombre d'endroits où l'on peut s'adresser pour régler les questions de droits de la personne. Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles les Autochtones, les Premières Nations, les Inuits et les Métis trouvent certains de ces autres mécanismes frustrants, et peut-être aussi d'autres Canadiens, à cause des délais d'attente. Il y a des gens formidables qui travaillent dans ces bureaux d'ombudsman et au sein d'autres organismes de responsabilisation partout au Canada, mais je pense que le manque de ressources présente souvent un véritable défi. En plus des ressources, il y a les longs délais d'attente.

Si on est dans une collectivité rurale ou éloignée et que l'on essaye de téléphoner à quelqu'un, de joindre quelqu'un ou de parler à quelqu'un, on se retrouve dans un monde surréel où on appelle et le temps d'attente est interminable. Je sais que, lorsque nos gens appellent aux bureaux des cartes de statut pour obtenir une mise à jour au sujet de leur carte de statut, ils peuvent attendre pendant trois ou quatre heures. Si on se trouve dans une collectivité, qu'on a un téléphone cellulaire et qu'on paye pour les minutes d'utilisation du réseau cellulaire, c'est tout simplement impossible.

To get back to the real point of your question, I think they would continue to be complementary, but I think there are so many pieces in here about the specific way that this office would work and how it would work, how it would treat people when they come in, open evenings, open weekends — all of the human things that we would all want or need are in how this office would operate. I think there is a need for both.

Senator Sorenson: Thank you very much.

The Chair: I have a question for you, Ms. Moore Rattray.

As a side note in response to the status cards, I've been waiting myself for well over six months for a replacement card. I lost my card when I was in Germany, and I still haven't gotten one yet after having put in an application in six months ago. There is certainly room for improvements, for sure.

Further to your report, could you comment on how the proposed national Indigenous and human rights ombudsman would work with existing Parliament agents with concurrent jurisdictions? What does the report recommend to ensure this body is adequately and permanently funded?

Ms. Moore Rattray: Those are two really good questions.

How would they work together? There is overlap currently within federal and provincial accountability entities, so there is minimal overlap with what I think is being proposed here. There would be respectful relationships.

I'll give you an example. There are very few, very limited-in-scope federal ombuds offices. One is the federal ombudsman for victims of crime. You can only go there if you've been a victim of crime in a very specific space. There is a veteran's ombudsman, but you can only go there if you're a veteran. So it would be a matter of choice. That's one of the recommendations here. That's one of the things that people have said across the country. They don't want to be told where to go. If I were a veteran, for example, I could go to the veteran's ombudsman if it had to do with Veterans Affairs Canada. If it weren't resolved, I could go to the national Indigenous and human rights ombudsman, or I could start with the national Indigenous and human rights ombudsman and then go to the veteran's ombudsman if needed. There are rare occasions where there might be overlap, and in that case, it really would be a choice. The experts within the ombuds office, who would be doing the intake and sitting and talking through the issue, would absolutely be advising the individuals whether there were other places that might be more suited for them to go initially. This

Pour revenir au véritable objet principal de votre question, je crois qu'ils continueraient d'être complémentaires, mais j'estime qu'il y a beaucoup d'éléments là-dedans en ce qui concerne la façon précise dont fonctionnerait ce bureau, son fonctionnement et la façon dont il traiterait les gens qui se présentent, ouvert en soirée, ouvert les fins de semaine... Toutes les composantes humaines que nous voulons tous ou dont nous avons tous besoin dépendent de la façon dont fonctionnerait ce bureau. Je pense que les deux sont nécessaires.

La sénatrice Sorenson : Merci beaucoup.

Le président : J'ai une question pour vous, madame Moore Rattray.

Soit dit en passant, en réaction à ce qui a été dit sur les cartes de statut, j'attends moi-même une carte de remplacement depuis plus de six mois. J'ai perdu ma carte lorsque j'étais en Allemagne, et je n'en ai toujours reçu aucune même si j'ai présenté une demande il y a six mois. Il y a certainement place à l'amélioration.

Toujours au sujet de votre rapport, pourriez-vous nous parler de la façon dont l'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne collaborerait avec les actuels agents du Parlement qui ont une compétence commune? Que recommande le rapport quant aux mesures à prendre pour s'assurer que cet organisme bénéficie d'un financement adéquat et permanent?

Mme Moore Rattray : Ce sont deux très bonnes questions.

Comment collaboreraient-ils? Il y a actuellement des chevauchements au sein des entités de responsabilisation fédérales et provinciales, de sorte qu'il y a très peu de chevauchement avec ce qui est proposé ici, je crois. Les relations seraient empreintes de respect.

Je vais vous donner un exemple. Il y a très peu de bureaux d'ombudsman fédéraux dont la portée est très restreinte. L'un d'eux est celui de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Vous pouvez vous adresser à lui uniquement si vous avez été victime d'un crime dans des circonstances très précises. Il y a un ombudsman des anciens combattants, mais vous pouvez vous adresser à lui uniquement si vous êtes un ancien combattant. Ce serait donc une question de choix. C'est l'une des recommandations contenues là-dedans. C'est l'une des choses que les gens ont dites partout au pays. Ils ne veulent pas qu'on leur dise à qui s'adresser. Si j'étais une ancienne combattante, par exemple, je pourrais m'adresser à l'ombudsman des anciens combattants si mon problème concernait Anciens Combattants Canada. Si le problème n'était pas réglé, je pourrais m'adresser à l'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne, ou commencer par m'adresser à l'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne, puis m'adresser à l'ombudsman des anciens combattants, au besoin. Dans de rares occasions, il pourrait y avoir des

occurs every day across Canada when it comes to provincial and federal jurisdiction, for example. I can go to a hospital ombudsman in my territory in Winnipeg, Manitoba, or I can go to the provincial ombudsman. There are already small pieces of overlap, but the choice model, I think, is really important.

The Chair: To the funding, how would you ensure adequate and permanent funding?

Ms. Moore Rattray: I spoke quite deliberately to the funding piece in here because I think that's so important. In really hearing from the ombuds offices across the country, some of them are really struggling to deliver on their mandates in a timely fashion because of their funding. I have some strong language in here around funding and how that would be handled, and that it would be done independently, because, of course, what none of us would want as Canadians would be for an office to have its budget reduced if it were bringing up issues that might make the government uncomfortable.

The Chair: Thank you for that.

Senator Tannas: Thank you for being here and for all of your work.

I had two questions. One is probably a dumb one, but I'm going to ask it anyway. I have asked it before. Do you have any idea why it is that a status card needs to be renewed? I don't renew my birth certificate or my social insurance card. I don't understand why the need for renewal to begin with. A passport is a privilege, but a status card is not a privilege, it's a right. Have you, in your travels, discovered any real rational reason why that needs to occur?

Ms. Moore Rattray: That is a very good question. I have heard that a fair bit in my travels. People have made a sort of half joke — but half not — about "I'm not an Indian anymore because my card expired," so to speak.

It's a very good point. Practically speaking, when it's used as photo ID is the reason to have the photo part of it expire because, of course, you could have your two-year-old baby picture on your status card and, of course, you're going to look a lot different when you're 58, like I am. It's when it's used as photo ID that there really is the need to have the card updated, but you're absolutely right. The status itself should remain forever

chevauchements, et dans un tel cas, ce serait vraiment une question de choix. Les experts au sein du bureau de l'ombudsman, qui s'occuperaient de recevoir les plaintes et de discuter des problèmes, conseilleraient assurément les gens quant aux autres endroits auxquels il pourrait être plus indiqué dans leur cas de s'adresser dans un premier temps. Cela se produit tous les jours partout au Canada lorsqu'il s'agit de compétences provinciales et fédérales, par exemple. Je peux m'adresser à l'ombudsman d'un hôpital de mon territoire, à Winnipeg, au Manitoba, ou encore à l'ombudsman provincial. Il y a déjà de petits chevauchements, mais je pense que le modèle fondé sur le choix est vraiment important.

Le président : En ce qui concerne le financement, comment ferez-vous pour faire en sorte qu'il soit adéquat et permanent?

Mme Moore Rattray : J'aborde très délibérément la question du financement dans ce rapport parce que je crois que c'est très important. D'après ce que j'ai entendu des bureaux des ombudsman de partout au pays, certains d'entre eux ont vraiment de la difficulté à s'acquitter de leur mandat en temps opportun en raison de leur financement. Je m'exprime en termes forts au sujet du financement, de la façon dont il serait géré et de son caractère indépendant, car, bien sûr, personne d'entre nous ne voudrait, en tant que Canadien, qu'un bureau voit son budget réduit du fait qu'il soulève des questions qui pourraient mettre le gouvernement mal à l'aise.

Le président : Merci.

Le sénateur Tannas : Je vous remercie de votre présence et de tout votre travail.

J'avais deux questions. L'une d'entre elles est probablement bête, mais je vais la poser quand même. Je l'ai déjà posée. Avez-vous une idée de la raison pour laquelle une carte de statut doit être renouvelée? Je ne renouvelle pas mon certificat de naissance ni ma carte d'assurance sociale. Je ne comprends pas la nécessité du renouvellement, en fait. Un passeport est un privilège, mais une carte de statut n'est pas un privilège, c'est un droit. Avez-vous, au cours de vos déplacements, découvert une véritable raison logique qui explique cela?

Mme Moore Rattray : C'est une très bonne question. J'en ai assez souvent entendu parler dans le cadre de mes déplacements. Les gens disent parfois en plaisantant, mais seulement à moitié : « Je ne suis plus un Indien puisque ma carte a expiré », en quelque sorte.

C'est un très bon point. Concrètement, le fait qu'elle soit utilisée comme pièce d'identité avec photo explique cela. La partie photo de la carte finit par expirer, car, bien sûr, la photo qui figure sur votre carte de statut pourrait avoir été prise lorsque vous aviez deux ans, et vous aurez évidemment l'air très différent lorsque vous aurez 58 ans, comme moi. C'est le fait qu'elle serve de pièce d'identité avec photo qui explique qu'il

and in perpetuity and just the photo portion should be updated. A very good point.

Senator Tannas: You tabled the report with the minister early this year. Was it January or February? January. It needs legislation. Quite rightly, you said, “co-development.” Is any of that going on right now, to your knowledge?

Ms. Moore Rattray: I am unaware of that. I did provide a draft legislative framework for consideration as a starting point. That was drafted by First Nations and Métis lawyers and reviewed by a 30-years retired federal legislative drafter, so I believe the quality is quite good. It was meant to be a starting point, and, of course, the co-development would then really kick in. Sometimes with legislation, it's helpful to have something for people to react to and to evolve.

Senator Tannas: This goes to the “faith and hope” thing. It's unlikely this is going to appear on the legislative agenda of this particular government. Is that fair to say?

Ms. Moore Rattray: I live in hope.

Senator Tannas: Thank you very much.

Senator Hartling: It's nice to be back. Thank you, Ms. Moore Rattray, for being here. It's a great way to start our sessions, to have you come. I believe in hope too, so it's nice to hear how things are moving forward.

It sounds like some deep listening happened during this process. That's important, because sometimes it's lip service and surveys, but it sounds like you and your team did a lot of deep listening. I really appreciate that.

We have talked a lot here about youth, of course, but I'm thinking about elders, the knowledge they have and how they can impact in the long term. One of the questions was to give us more details about how those 14 governance councils, elder knowledge keepers and councils would actually work, their governance and advisory model. Can you tell us more about that? It is important not to just say, yes, we will have the elders there. How do they impact the process and work on that governance model?

Ms. Moore Rattray: Absolutely. Thank you so much for that very good question.

soit vraiment nécessaire de renouveler la carte, mais vous avez tout à fait raison. Le statut lui-même devrait être immuable et perpétuel, et seule la partie photo devrait être renouvelée. C'est un très bon point.

Le sénateur Tannas : Vous avez présenté le rapport au ministre au début de l'année. Était-ce en janvier ou en février? En janvier. Il faut une loi. À juste titre, vous avez parlé d'élaboration conjointe. À votre connaissance, cela se fait-il actuellement?

Mme Moore Rattray : Je ne le sais pas. J'ai présenté un projet de cadre législatif comme point de départ. Il a été rédigé par des avocats des Premières Nations et des Métis, puis révisé par quelqu'un à la retraite qui a été rédacteur législatif fédéral pendant 30 ans. Je crois donc que la qualité est assez bonne. C'était censé être un point de départ et, bien sûr, l'élaboration conjointe entrerait alors vraiment en jeu. Parfois, dans le cas d'une loi, il est utile d'avoir quelque chose qui fait réagir et évoluer les gens.

Le sénateur Tannas : Cela nous ramène à la question de la foi et de l'espoir. Il est peu probable que cela figure au programme législatif du gouvernement actuel. Est-il juste de dire cela?

Mme Moore Rattray : Je vis d'espoir.

Le sénateur Tannas : Merci beaucoup.

La sénatrice Hartling : Je suis heureuse d'être de retour. Merci de votre présence, madame Moore Rattray. Le fait de vous recevoir est une excellente façon de commencer nos séances. Je crois aussi en l'espoir, alors il est bon d'entendre comment les choses progressent.

On dirait qu'il y a eu une écoute attentive pendant ce processus. C'est important, car il s'agit parfois de belles paroles et d'enquêtes, mais vous et votre équipe semblez avoir écouté très attentivement. Je m'en réjouis vraiment.

Nous avons beaucoup parlé ici des jeunes, bien sûr, mais je pense aux aînés, aux connaissances qu'ils possèdent et à l'influence qu'ils peuvent avoir à long terme. L'une des questions visait à obtenir de plus amples détails sur le fonctionnement concret des 14 conseils de gouvernance et des cercles consultatifs des aînés et des gardiens du savoir, sur leur modèle de gouvernance et de consultation. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Il est important de ne pas se contenter de dire que, oui, nous mobiliserons les aînés. Quelle sera leur incidence sur le processus et sur les travaux relatifs à ce modèle de gouvernance?

Mme Moore Rattray : Certainement. Merci beaucoup de cette excellente question.

In terms of the team, it was me, so I really heard every single person. It wasn't individuals who worked with me who were going out and listening and bringing this forward; it was myself working part-time through last year with a half-time assistant. I was forever grateful for her coordination of the meetings and excellent note-taking, just for the record.

There are two governance entities. One would be the selection committees, which are really critical because they have to have representation of First Nations, Inuit and Métis peoples, people living in cities and people living in rural and remote areas. That's a really important point.

The elders and knowledge keepers councils are really meant to be a place where the ombudspersons can go. There are the four national Indigenous and human rights ombudspersons and then one for each province and territory. There are regional elders and knowledge keepers councils as well as a national elders and knowledge keepers council. They would be a place where an ombudsperson can go to get advice and guidance. We don't all know everything. None of us knows everything. It's great to have somebody you can bounce something off of or be reminded if you're starting to need some support with this really hard work.

Elders and knowledge keepers have always been really critical people in our world and our societies. Making sure there is a formal place for them within the structure is one way that we can really make this non-Indigenous structure — this Swedish structure from 200 years ago — work and really walk in both worlds and hold the federal government accountable, along with its programs and services, and also do things differently for Indigenous peoples.

I hope I have answered your question. Thank you.

Senator Hartling: Thank you. If there is anything our committee can do to move things forward — I'm speaking for everybody, but I think we're all in agreement that we would certainly support that. Thank you.

Senator Prosper: Thank you so much for your testimony and for undertaking this very important work.

In your testimony earlier, I believe you stressed accountability and to really have that as a mechanism throughout all of this process. I think you mention it twice. I think Senator Tannas mentioned it earlier, as well as Senator Hartling, with respect to — you said "not great faith, but hope."

Pour ce qui est de l'équipe, elle était composée de moi-même, alors j'ai vraiment entendu chaque personne. Ce ne sont pas des collaborateurs qui sont allés écouter les gens et qui ont présenté cela; c'est moi qui ai travaillé à temps partiel l'an dernier avec l'aide d'une assistante à mi-temps. Je lui serai toujours reconnaissante de son travail de coordination des réunions et de son excellente prise de notes, je le dis simplement aux fins du compte rendu.

Il y a deux entités de gouvernance. Il y a d'abord les comités de sélection, qui sont vraiment essentiels parce qu'ils doivent être composés de représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de citadins et d'habitants des régions rurales et éloignées. C'est un point très important.

Les cercles consultatifs des aînés et des gardiens du savoir sont censés être un endroit auquel les ombudsmans peuvent s'adresser. Il y a les quatre ombudsmans nationaux des droits des Autochtones et des droits de la personne, puis un pour chaque province et territoire. Il y a des cercles consultatifs régionaux des aînés et des gardiens du savoir, ainsi qu'un cercle consultatif national des aînés et des gardiens du savoir. Il s'agirait d'entités auxquelles un ombudsman pourrait s'adresser pour obtenir des conseils et de l'orientation. Nous ne savons pas tout. Personne ne sait tout. C'est bien d'avoir quelqu'un à qui on peut s'adresser ou dont on se rappelle l'existence si on commence à avoir besoin de soutien pour ce travail vraiment difficile.

Les aînés et les gardiens du savoir ont toujours été des gens réellement essentiels dans notre monde et nos sociétés. En veillant à leur faire une place officielle au sein de la structure, nous pouvons réellement nous assurer que cette structure non autochtone — une structure suédoise qui date de 200 ans — fonctionne et marche vraiment dans les deux mondes, et qu'elle oblige le gouvernement fédéral, ainsi que ses programmes et services, à rendre des comptes. C'est aussi une façon de faire les choses différemment pour les peuples autochtones.

J'espère avoir répondu à votre question. Merci.

La sénatrice Hartling : Merci. S'il y a quelque chose que le comité peut faire pour faire avancer les choses... Je parle au nom de tous, mais je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que nous appuierions assurément cela. Merci.

Le sénateur Prosper : Merci beaucoup de votre témoignage et d'avoir entrepris ce travail très important.

Dans votre témoignage de tout à l'heure, je crois que vous avez insisté sur la responsabilisation et sur le fait que ce mécanisme doit vraiment être présent dans l'ensemble du processus. Je crois que vous en avez parlé deux fois. Je pense que le sénateur Tannas en a fait mention plus tôt, de même que la sénatrice Hartling, en ce qui concerne... Vous avez dit : « Il ne s'agit pas d'avoir une foi profonde, mais de nourrir de grands espoirs. »

Through your journey of roughly about 600 people, but I'm sure there is more, 125 First Nations, Inuit and Métis governments, you have heard a lot. I would imagine that through all of it, when you utilize those words, "not great faith, but hope" — I'm wondering if you could share a bit more on that perspective. As mentioned, there is some deep listening there involved.

I have a second question, but I'll reserve that until after you answer this one. Thanks.

Ms. Moore Rattray: Thank you very much for that great question.

It was a real act of trust for people to take time out of their incredibly busy lives and days. We all know the statistics. We all know the crises that exist in many of our communities and nations. So for people to take two or two and a half hours out of their day to meet and talk was a real responsibility.

We would start the meeting, and they would be very clear: "I am meeting with you because I trust that you will be responsible with what I am sharing with you. I am not serving members of my community right now so I can be here with you and tell you what is important, because that's how important this is to me. So you need to carry this forward and do everything you can to make people in that big city" — that they might never have been to — Ottawa and Gatineau — the National Capital Region — "and those very important people — you need, as your personal responsibility, to bring that forward to them and make sure they hear you and make sure this moves forward, because it's that critical."

That is really the imperative. That is what is in my mind — the urgency of this. We are really talking about lives here. We are talking about the impacts when services and programs aren't delivered. When there are human rights violations, sometimes people die. Those things were always in my mind. Those were impressed upon me meeting after meeting after meeting. I hope that adds a little bit of added impetus for us all.

Senator Prosper: It certainly does. Thank you for sharing that.

Second, we're talking about enabling legislation. You mentioned earlier a draft legislative framework to provide some basis for other parties to follow up and pick up on. That's quite a diligent exercise. But getting back to the emphasis on accountability, you mentioned there is a need for "own-motion powers," which I believe suggests things that have a fair bit of power and substance, and its connection to a tribunal that is able

Au cours de ce processus qui a réuni environ 600 personnes — mais sûrement davantage — de 125 gouvernements des Premières Nations, des Inuits et des Métis, vous avez entendu beaucoup de choses. J'imagine que, dans l'ensemble, lorsque vous dites : « Il ne s'agit pas d'avoir une foi profonde, mais de nourrir de grands espoirs »... Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet. Comme il a été mentionné, il y a eu de l'écoute attentive.

J'ai une seconde question, mais j'attendrai que vous ayez répondu à celle-ci avant de la poser. Merci.

Mme Moore Rattray : Merci beaucoup de cette excellente question.

C'était un véritable acte de confiance de la part des gens que de donner de leur temps malgré leurs journées et leurs vies extrêmement chargées. Nous connaissons tous les statistiques. Nous sommes tous au fait des crises qui sévissent dans bon nombre de nos communautés et de nos nations. Ainsi, que les gens prennent deux heures ou deux heures et demie de leur temps pour se réunir et discuter représentait une véritable responsabilité.

Au début des réunions, ils disaient très clairement : « Je vous rencontre parce que j'ai la certitude que vous ferez une utilisation responsable de ce que je vais vous dire. Pendant que je suis ici pour vous faire part de choses importantes, je ne suis pas en train de servir les membres de ma communauté. C'est dire à quel point c'est important pour moi. Vous devez donc mener cela à bien et faire tout votre possible pour que les gens de cette grande ville » — c'est-à-dire Ottawa et Gatineau, la région de la capitale nationale, où ils ne sont peut-être jamais allés — « ces gens très importants... Vous devez assumer la responsabilité personnelle de leur faire part de cela et de veiller à ce qu'ils vous entendent et à ce que cela aille de l'avant, car c'est d'une importance cruciale. »

Voilà ce qui est vraiment impérial. C'est ce que je garde présent à l'esprit : le caractère urgent. Nous parlons vraiment de vies humaines ici. Nous parlons de ce qui se passe lorsque les services et les programmes ne sont pas offerts. Lorsque des violations des droits de la personne sont commises, il arrive que des gens meurent. J'avais toujours cela en tête. Ce sont des choses qu'on m'a fait comprendre, réunion après réunion. J'espère que cela nous donnera tous un petit élan supplémentaire.

Le sénateur Prosper : Certainement. Merci de nous en avoir fait part.

Ensuite, nous parlons d'une loi habilitante. Vous avez parlé tout à l'heure d'un projet de cadre législatif qui servirait de fondement sur lequel d'autres parties pourraient s'appuyer et qu'elles pourraient utiliser. C'est un exercice très diligent. Mais pour revenir à l'accent mis sur la responsabilité, vous avez dit qu'il faut des « pouvoirs d'agir de sa propre initiative », ce qui, à mon avis, laisse entendre des choses qui ont beaucoup de

to act upon recommendations or findings. Do you find that a tribunal is a necessary component in order for accountability to be actually realized? Thank you.

Ms. Moore Rattray: Thank you.

As some elders and knowledge keepers describe it, the tribunal is the teeth. The ombuds offices can be the smile, but if there is not actually change being made where it is required, the tribunals are the teeth. Tribunals can award damages, as an example, and finances can be a part of that. Of course, governments tend to pay attention when there are dollars attached. So I think a tribunal is really important.

As to what that looks like, the work has not yet been done in that area. However, I don't think we should wait for a tribunal, or the development of a tribunal, before we launch ombuds offices in the National Capital Region and the regional ones across Canada. That's really important, because so much good can come from these offices and so much positive change can happen.

It is better with both, absolutely. I think that was the reason why Call for Justice 1.7 was written and constructed as beautifully as it was. Again, Call for Justice 1.7 and all of the Calls for Justice came from the truths of family members and survivors — thousands of them across our country. That's what they said they wanted and needed, so we need to try and honour that.

Senator Prosper: Thank you.

Senator Greenwood: It's good to be back with everybody. It has been awhile.

I was really impressed as I was reading through some of the material about the magnitude of the mandate. We have heard from other groups about how much work there is and how great the demand is. I also thought about — and you have spoken about it this morning — partnerships with other human rights groups in the country. This is following on from some of the previous questions.

I have two questions. First, I would really like to understand how you see those relationships unfolding. Of course, the first is with other human rights groups in the provinces, territories and federally. We have a new national reconciliation council coming on board. How do you see yourselves working together? There will be overlaps, and I just don't want to see this group get sunk by the magnitude of the work when there are a number of partnerships out there that might be useful to you. I offer that and ask you to expand on that.

pouvoir et de substance, ainsi qu'un lien avec un tribunal qui est en mesure de donner suite aux recommandations ou aux conclusions. Estimez-vous qu'un tribunal soit un élément nécessaire pour que la responsabilisation se concrétise? Merci.

Mme Moore Rattray : Merci.

Comme certains aînés et gardiens du savoir l'ont décrit, le tribunal représente les dents. Les bureaux de l'ombudsman peuvent représenter le sourire, mais si aucun changement n'est apporté là où c'est nécessaire, les tribunaux représentent les dents. Ils peuvent accorder des dommages-intérêts, par exemple, et les finances peuvent en faire partie. Bien sûr, les gouvernements ont tendance à prêter attention lorsque de l'argent est en jeu. Je pense donc qu'un tribunal est vraiment important.

Quant à savoir à quoi cela ressemble, le travail n'a pas encore été fait dans ce domaine. Toutefois, je ne crois pas que nous devrions attendre d'avoir un tribunal, qu'un tribunal soit créé, avant de mettre en place des bureaux d'ombudsman dans la région de la capitale nationale et des bureaux régionaux partout au Canada. C'est vraiment important, parce que ces bureaux peuvent apporter tellement de bonnes choses et tellement de changements positifs.

C'est certainement mieux avec les deux. Je pense que c'est la raison pour laquelle l'appel à la justice 1.7 a été aussi bien rédigé et réalisé. Là encore, l'appel à la justice 1.7 et tous les appels à la justice sont issus de la vérité des membres de la famille et des survivants... des milliers d'entre eux partout au pays. C'est ce qu'ils voulaient et ce dont ils avaient besoin, alors nous devons essayer de respecter cela.

Le sénateur Prosper : Je vous remercie.

La sénatrice Greenwood : Je suis heureuse de retrouver tout le monde. Cela faisait longtemps.

En lisant certains documents, j'ai été très impressionnée par l'ampleur du mandat. D'autres groupes nous ont parlé de l'ampleur du travail et de la demande. J'ai aussi pensé — et vous en avez parlé ce matin — aux partenariats avec d'autres groupes de défense des droits de la personne au pays. Cela fait suite à certaines des questions précédentes.

J'ai deux questions à poser. Tout d'abord, j'aimerais vraiment comprendre comment vous envisagez l'évolution de ces relations. Bien sûr, la première concerne d'autres groupes de défense des droits de la personne dans les provinces et les territoires et à l'échelle fédérale. Un nouveau conseil national de réconciliation va être mis en place. Comment envisagez-vous votre collaboration? Il y aura des chevauchements, et je ne voudrais pas que ce groupe soit englouti par l'ampleur du travail alors qu'il existe un certain nombre de partenariats qui

I have a second question. Do you want me to ask that now?

Ms. Moore Rattray: I'll answer this one first, if I can, because it's a very complex question you've asked — a really good question, but a complex one.

Senator Greenwood: Yes.

Ms. Moore Rattray: I'll go back to what I said earlier. It's around relationships. Ombuds offices, whether they are the few and very limited-in-scope federal ombuds offices, they already meet, connect and work together. I think there are about five or six of them. The same thing happens across the country with the provincial and territorial ombuds offices. There is a group — in fact, they were incredibly helpful with this process — and they meet and they talk, and within the provinces and territories, of course, similar organizations work together, talk and connect. I think, informally, that will absolutely happen.

If the need were being met now with the existing mechanisms, I don't think we would have the statistics that we have. I don't think we would have an 11-year and growing gap in life expectancy in my territory between First Nations and all others or an 18.5-year gap in life expectancy in the Province of Alberta between First Nations and all others. There are education gaps, employment gaps, et cetera, as we all know — over incarceration, under police, over policing, depending on the issue. I think if things were working well — but they are not. For that reason, having these offices is so important.

The intake individuals at the national office and at the regional offices will be able to support people if there is a better place for them to go. If somebody comes in and it's a matter within provincial jurisdiction or territorial jurisdiction, there will be a warm handoff to caring individuals within provincial and territorial ombuds offices. There actually isn't much duplication, and I think folks will work together.

You have asked about human rights commissions. It can take up to a year, or sometimes more, to get back to people who come forward with a complaint. If you have an urgent issue, you need it resolved in a shorter fashion than a year or two. I think there is absolutely a place for commissions. They are really important for the larger, broader issues, but if you're able to resolve something within 30 days, 45 days or 90 days, why wouldn't we want to do

pourraient vous être utiles. C'est ce que je propose, et j'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet.

J'ai une deuxième question. Voulez-vous que je pose la question maintenant?

Mme Moore Rattray : Je vais répondre à cette question en premier, si vous me le permettez, parce que vous avez posé une question très complexe. C'est une très bonne question, mais elle est complexe.

La sénatrice Greenwood : Oui.

Mme Moore Rattray : Je vais revenir à ce que j'ai dit plus tôt. Il s'agit de relations. Les bureaux des ombudsmans, qu'il s'agisse des rares bureaux des ombudsmans fédéraux dont la portée est très limitée, se réunissent, communiquent et travaillent déjà ensemble. Je crois qu'il y en a cinq ou six. La même chose se produit partout au pays avec les bureaux des ombudsmans provinciaux et territoriaux. Un groupe — qui en fait a été incroyablement utile dans le cadre de ce processus — se réunit et discute, et dans les provinces et les territoires, bien sûr, des organisations semblables collaborent, discutent et établissent des relations. Je pense que, de façon informelle, cela se fera certainement.

Si le besoin était comblé maintenant avec les mécanismes existants, je ne pense pas que nous aurions les statistiques que nous avons. Je ne pense pas que, dans mon territoire, l'écart entre l'espérance de vie des membres de Premières Nations et celle de tous les autres habitants serait de 11 ans, et de plus en plus grand, ni que l'écart entre l'espérance de vie des membres de Premières Nations et celle de tous les autres habitants de la province de l'Alberta serait de 18,5 ans. Il y a des lacunes sur le plan de l'éducation, de l'emploi, et cetera, comme nous le savons tous... trop d'incarcérations, pas assez de policiers, maintien de l'ordre excessif, selon le problème. Je crois que si les choses fonctionnaient bien... mais ce n'est pas le cas. C'est pourquoi il est si important d'avoir ces bureaux.

Les responsables de l'accueil au bureau national et dans les bureaux régionaux seront en mesure d'aider les gens s'il existe un meilleur endroit où ils peuvent aller. Si une personne se présente et que la question relève de la compétence provinciale ou territoriale, elle sera aiguillée chaleureusement vers des personnes bienveillantes au sein des bureaux des ombudsmans provinciaux et territoriaux. En fait, il n'y a pas beaucoup de dédoublement, et je pense que les gens collaboreront.

Vous avez posé une question au sujet des commissions des droits de la personne. Cela peut prendre jusqu'à un an, voire plus, pour répondre aux plaintes des personnes. Si vous avez un problème urgent, il faut qu'il soit réglé dans un délai plus court qu'un an ou deux. J'estime que les commissions ont tout à fait leur place. Elles sont vraiment importantes lorsqu'il s'agit de problèmes plus vastes, mais si vous êtes en mesure de régler un

that? If something then needs to escalate or move at some point to a human rights commission, of course, that would be within an individual's choice to be able to do so.

I hope I answered your question.

Senator Greenwood: Yes, you have. I just worry about the magnitude of what the office is. I wouldn't want to see them get overwhelmed by issues.

The second question I have is around co-development. You have been talking about a phased-in approach around co-developed legislation, the introduction of a national ombudsman and then, six months later, the appointment of provincial-territorial ombudspersons. Do you think that timeline is still realistic?

Ms. Moore Rattray: I think maybe we're a little behind, but smart people with good energy and effort can catch up. I did have a suggested implementation timeline. We might have blown past it a little bit, but legislation can still be introduced, people can still be hired, offices can still be opened, but we might be talking about maybe six months off of my implementation plan. But that's okay. Things evolve. I think it's just important that it happens and that we all use our voices if we believe this is important. I believe it's very foundational to actually changing the trajectory of Indigenous peoples in Canada. If we're happy with the status quo, then we don't need to do it. If we are not happy with the status quo, if we recognize that there is a problem, an issue and a crisis, quite frankly, then we need to do this. Time is of the essence, and this needs to happen.

Senator Greenwood: Thank you.

The Chair: Ms. Moore Rattray, I'll be asking the last question here. Under the model of parliament, the Parliament of Canada would play a role in appointing the national and regional ombudspersons. Why was this model suggested?

Ms. Moore Rattray: The model that was suggested was that the individuals would be selected by Indigenous peoples. This is an entity by Indigenous peoples for Indigenous peoples, but for the four national Indigenous and human rights ombudspersons, four names would be brought forward, and the Government of Canada would approve those four names. It's not the Government of Canada selecting; it's Indigenous peoples saying, "These are the four people we select." It's the same thing for the 13 regional Indigenous and human rights ombudspersons. As it is an entity of the Government of Canada, formal approval is required, but there wouldn't be a choice. It would be that these are the four that we are bringing forward, or in the case of the regions, these are the 13 that we are bringing forward.

problème dans les 30, 45 ou 90 jours, pourquoi ne pas le faire? S'il faut ensuite passer à un échelon supérieur ou, à un moment donné, à une commission des droits de la personne, la personne aura bien sûr le choix de le faire.

J'espère avoir répondu à votre question.

La sénatrice Greenwood : Oui. Je m'inquiète simplement de l'ampleur du rôle du bureau. Je ne voudrais pas qu'ils soient submergés par les problèmes.

Ma deuxième question porte sur l'élaboration conjointe. Vous avez parlé d'une approche progressive concernant les mesures législatives élaborées conjointement, de la création d'un poste d'ombudsman national et, six mois plus tard, de la nomination d'ombudsmans provinciaux et territoriaux. Pensez-vous que ce délai est encore réaliste?

Mme Moore Rattray : Je pense que nous sommes peut-être un peu en retard, mais des gens intelligents qui déploient beaucoup d'énergie et d'efforts peuvent rattraper leur retard. J'avais proposé un échéancier de mise en œuvre. Nous avons peut-être dépassé un peu le temps prévu, mais il est toujours possible de présenter un projet de loi, d'embaucher des gens et d'ouvrir des bureaux; cependant, nous avons peut-être six mois de retard par rapport à mon plan de mise en œuvre. Mais ce n'est pas grave. Les choses évoluent. Je pense que ce qui est important, c'est que cela se fasse et que nous nous fassions tous entendre si nous pensons que c'est important. Je crois que c'est très fondamental pour changer la trajectoire des peuples autochtones au Canada. Si nous sommes satisfaits du statu quo, nous n'avons pas besoin de le faire. Si nous ne sommes pas satisfaits du statu quo, si nous reconnaissions qu'il y a un problème, un enjeu et une crise, très franchement, nous devons agir. Le temps presse, et il faut agir.

La sénatrice Greenwood : Merci.

Le président : Madame Moore Rattray, je vais poser la dernière question. Selon le modèle parlementaire, le Parlement du Canada jouerait un rôle dans la nomination des ombudsmans nationaux et régionaux. Pourquoi a-t-on proposé ce modèle?

Mme Moore Rattray : Selon le modèle qui a été proposé, les personnes seraient choisies par les peuples autochtones. Il s'agit d'une entité créée par les peuples autochtones pour les peuples autochtones, mais en ce qui concerne les quatre ombudsmans nationaux des droits des Autochtones et des droits de la personne, quatre noms seraient proposés, et le gouvernement du Canada les approuverait. Ce n'est pas le gouvernement du Canada qui choisit; ce sont les peuples autochtones qui disent : « Voici les quatre personnes que nous choisissons. » C'est la même chose pour ce qui est des 13 ombudsmans régionaux des droits des Autochtones et des droits de la personne. Comme il s'agit d'une entité du gouvernement du Canada, une approbation officielle est requise, mais il n'y aurait pas de choix. Ce serait les

quatre que nous proposons ou, dans le cas des régions, les 13 que nous proposons.

The Chair: Thank you for that.

We have four minutes if anyone has a really quick question. Not seeing any hands raised, the time for this panel is complete. I wish to again thank our witness for joining us today. If you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to our clerk, Sébastien, within seven days.

I would now like to introduce our next witnesses. From Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, we have Valerie Gideon, Deputy Minister, and Krista Apse, Director General, Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Secretariat. Welcome to you both.

Ms. Gideon will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by question and answer session with the senators. I will now invite Ms. Gideon to give her opening remarks.

Valerie Gideon, Deputy Minister, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: *Kwe kwe, Ullukkut, Tansi.* Hello.

Before I begin, I want to acknowledge that we are meeting today on the unceded traditional territory of the Algonquin Anishinaabeg people.

Mr. Chair, honourable committee members, thank you for this opportunity. It's nice to be with you again.

I would like to begin by thanking the former Ministerial Special Representative for her work on this issue. Ms. Moore Rattray's report is compelling and comprehensive. She emphasizes the need for action and accountability as it pertains to the implementation of Call for Justice 1.7, specifically the creation of an Indigenous and human rights ombudsperson.

We must recognize that establishing a new accountability mechanism may also require additional policy, as well as legislative and funding authorities. This is being fully assessed now while we continue conversations with partners on their perspectives.

I would like to bring the members of this committee up to date on the work done by the government, in collaboration with Indigenous partners, to implement programs and create supports that will end violence against Indigenous women, girls, two-spirit and gender-diverse people.

Le président : Je vous remercie.

Il nous reste quatre minutes si quelqu'un a une question très brève à poser. Comme personne ne lève la main, le temps de parole de cette témoin est écoulé. Je la remercie encore une fois d'être parmi nous aujourd'hui. Si vous souhaitez présenter d'autres mémoires, veuillez les transmettre par courriel à notre greffier, Sébastien, dans les sept jours.

J'aimerais maintenant présenter nos prochaines témoins. De Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, nous accueillons Valerie Gideon, sous-ministre, et Krista Apse, directrice générale, Secrétariat des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Bienvenue à vous deux.

Mme Gideon fera une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions et réponses avec les sénateurs. J'invite maintenant Mme Gideon à faire sa déclaration préliminaire.

Valerie Gideon, sous-ministre, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : *Kwe Kwe, Ullukkut, Tansi.* Bonjour.

Tout d'abord, je tiens à souligner que nous sommes aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinaabeg.

Monsieur le président, honorables membres du comité, merci de me donner cette occasion de prendre la parole. Je suis heureuse de me trouver de nouveau avec vous.

J'aimerais aussi remercier l'ancienne représentante spéciale du ministre de son travail. Le rapport de Mme Moore Rattray est convaincant et exhaustif. Il met l'accent sur le besoin d'agir et prendre ses responsabilités concernant l'application de l'appel à la justice 1.7, et surtout la création du poste d'ombudsman des droits des Autochtones et de la personne.

Il faut reconnaître que la mise sur pied d'un nouveau processus de responsabilisation pourrait nécessiter des autorisations stratégiques, législatives ou financières supplémentaires. Un examen complet est en cours, et on continue de discuter avec nos partenaires pour connaître leurs points de vue.

J'aimerais donner aux membres du comité une mise au point sur les efforts déployés par le gouvernement, en collaboration avec des partenaires autochtones, en vue d'exécuter les programmes et d'établir des mesures de soutien pour mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles, aux personnes bispirituelles et aux personnes de diverses identités de genre autochtones.

[Translation]

On June 3 of each year since 2021, the government publishes an annual update on the work it has completed to advance its commitments made in the Federal Pathway to Address Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and 2SLGBTQQIA+ People.

This year's report shows that, in working alongside Indigenous partners, we've made progress on the national action plan, and the 231 Calls for Justice issued by the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, to help end this crisis. It specifically shows that targeted investments have been made that have helped advance approximately three quarters of the Calls for Justice to date.

[English]

These include funding 47 emergency shelters and transitional housing projects and creating 380 units within First Nations, Inuit, Métis and Indigenous urban communities across Canada.

[Translation]

We have also supported Indigenous communities in completing 52 projects to improve community safety and well-being, such as the Red Eagle Lodge in Saskatoon. This culturally safe space provides programs and services for Indigenous women, girls, Two-Spirit and gender-diverse people to help in healing from trauma and addiction.

Furthermore, additional funding to deliver reliable Internet to over 3,000 Indigenous households will mean more tools for Indigenous women, girls, Two-Spirit and gender-diverse people, and better access to help in moments of danger.

[English]

Earlier this year, Budget 2024 provided \$1.3 million over three years, starting in 2024-25, to co-develop with Indigenous partners a regional pilot for a Red Dress Alert system. An alerting system like this has the power to help ensure that when an Indigenous woman, girl, two-spirit or gender-diverse person goes missing, they return home safely. This initiative was prioritized as a subject of discussion during the second National Indigenous-Federal-Provincial-Territorial Roundtable on MMIWG and 2SLGBTQI+ People that took place in February this past year. That meeting brought together more than 230 participants from Indigenous organizations and federal, provincial and territorial governments. It yielded productive discussions not only on the Red Dress Alert, but also on the

[Français]

Depuis 2021, chaque 3 juin, le gouvernement publie une mise à jour annuelle sur le travail qu'il a fait dans le cadre des engagements prévus dans la voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées.

Cette année, le rapport indique qu'on a fait des progrès par rapport au plan d'action national et aux 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en travaillant avec des partenaires autochtones pour aider à mettre fin à la crise. La mise à jour montre que des investissements ciblés ont été faits et qu'ils ont, à ce jour, fait avancer environ les trois quarts des appels à la justice.

[Traduction]

On parle notamment de 47 projets de refuges d'urgence et de logements de transition ayant permis de créer 380 unités au sein des communautés urbaines des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones partout au Canada.

[Français]

Nous avons également aidé les communautés autochtones à réaliser 52 projets qui visent à améliorer la sécurité et le bien-être communautaires, comme le Red Eagle Lodge de Saskatoon. Cet espace culturellement sûr offre des services et des programmes aux femmes, aux filles, aux personnes bispirituelles et aux personnes autochtones de diverses identités de genre afin de les aider à guérir d'un traumatisme ou d'une dépendance.

De plus, du financement supplémentaire pour fournir une connexion Internet fiable à plus de 3 000 foyers autochtones permettra de donner plus d'outils aux femmes, aux filles, aux personnes bispirituelles et aux personnes autochtones de diverses identités de genre, ainsi qu'un meilleur accès à de l'aide en cas de danger.

[Traduction]

Plus tôt cette année, dans le cadre du budget de 2024, on a accordé 1,3 million de dollars sur trois ans à partir de 2024-2025 pour l'élaboration avec des partenaires autochtones d'un système d'alerte régionale « Robe rouge ». Ce système pourrait nous aider à ramener chez elles saines et sauves les femmes, les filles, les personnes bispirituelles ou les personnes de diverses identités de genre autochtones qui sont portées disparues. Cette initiative était parmi les sujets de discussion prioritaires de la deuxième Table ronde nationale autochtone-fédérale provinciale-territoriale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées, qui a eu lieu en février. Cette rencontre a réuni plus de 230 participants qui représentaient des organismes autochtones, des gouvernements

recommendations of Ms. Moore Rattray on an Indigenous and human rights ombudsperson, as well as provincial and territorial approaches to oversight and monitoring of Calls for Justice implementation.

I am pleased to report that plans are already under way for the third national roundtable, which will be held in early 2025, and at which I expect more progress will be made.

[*Translation*]

Mr. Chair, we know that there is much more work to be done to put an end to this national crisis. The Government of Canada is working alongside partners in Indigenous communities and grassroots organizations, as well as with provincial and territorial governments, to respond to the Calls for Justice, and to deliver programs, policies and legislation to end violence against Indigenous women, girls and Two-Spirit people.

This crisis will only be over when every Indigenous woman, girl, Two-Spirit and gender-diverse person in Canada is safe, honoured and free from violence.

Meegwetch. Qujannamiik. Marsee. Thank you.

[*English*]

The Chair: Thank you, Ms. Gideon, for your opening remarks. We'll now open the floor to questions from senators.

Senator White: Thank you, Madam Gideon.

I have a few questions, but first, I would like for you to expand upon the enforcement powers of the ombudsperson's office. What are they, and how could they possibly work?

Ms. Gideon: That's an excellent question.

Most federal ombudspersons don't have that power. For us, this will be a new exploration of how we would be able to either structure that authority within the ombudspersons or make sure there is a navigation route that would be expedited toward an enforcement mechanism. We recognize the importance of accountability and results. That is what people are looking for.

There is also a connection to 1.10, which is to have an oversight body for Calls to Justice. That is separate from 1.7. We have done some work there. We had an Indigenous firm, Innovation 7, that met with a number of Indigenous representatives across the country to come up with some possible

provinciaux ou territoriaux et le gouvernement fédéral. La table ronde a donné lieu à des échanges productifs sur le système d'alerte « Robe rouge », mais aussi sur les recommandations de Mme Moore Rattray concernant l'ombudsman des droits des Autochtones et de la personne, de même que sur les approches provinciales et territoriales en matière de supervision et de surveillance de la mise en œuvre des appels à la justice.

Je suis heureuse de vous dire qu'on a commencé à planifier la troisième table ronde, qui aura lieu au début de 2025 et devrait mener à d'autres avancements.

[*Français*]

Monsieur le président, nous savons qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour mettre fin à cette crise nationale. Le gouvernement du Canada travaille avec des partenaires autochtones et communautaires, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, pour répondre aux appels à la justice et pour présenter des programmes, des politiques et des lois qui aideront à mettre un terme à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones.

Nous ne sortirons de cette crise que le jour où toutes les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes autochtones de diverses identités de genre au Canada seront en sécurité, valorisées et à l'abri de la violence.

Meegwetch. Qujannamiik. Marsee. Merci.

[*Traduction*]

Le président : Merci, madame Gideon, de votre déclaration préliminaire. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

La sénatrice White : Merci, madame Gideon.

J'ai quelques questions, mais j'aimerais d'abord que vous nous parliez davantage des pouvoirs d'application du bureau de l'ombudsman. Quels sont-ils, et comment peuvent-ils s'appliquer?

Mme Gideon : C'est une excellente question.

La plupart des ombudsmans fédéraux n'ont pas ce pouvoir. Pour nous, il s'agira d'un nouvel examen de la façon dont nous pourrions structurer ce pouvoir chez les ombudsmans ou d'une nouvelle façon de nous assurer qu'il existe un chemin praticable qui permettrait d'accélérer la mise en place d'un mécanisme d'application. Nous reconnaissions l'importance de la responsabilisation et des résultats. C'est ce que les gens veulent.

Il y a également un lien avec l'appel à la justice 1.10, qui consiste à mettre en place un organisme de surveillance pour les appels à la justice. C'est distinct de l'appel à la justice 1.7. Nous avons fait du travail à cet égard. Une entreprise autochtone, Innovation 7, a rencontré un certain nombre de représentants

models for that followup of 1.10. In that context, they looked at whether a legislative mechanism was required, the types of definitions with respect to distinctions and a more inclusive approach. They looked at whether we should have an interim body while we look at implementing something that would be more permanent and potentially connected to the United Nations Declaration Action Plan measure as well, which is number 19, which talks about having Indigenous and human rights accountability mechanisms. There are various aspects to that, which could even be a tribunal. That is led by the Department of Justice. That 1.10 would also receive complaints and investigate. So there are similar powers to what is envisioned in 1.7. To conclude, Ms. Moore Rattray acknowledges in her report the potential connection that could be made between a national ombudsman's office and follow up to 1.10.

These are complexities within the federal system where, right now, we are doing some deeper policy analysis with our other federal colleagues to try to determine what might be the best, most expedient but also the clearer mechanism so that we're not adding complexity in a system that already has complexity.

Senator White: Thank you. You answered my second question without me even asking it, so thank you.

Senator Tannas: Thank you, deputy minister, for being here.

I asked the prior witness a question around the co-development agenda, consultations and when we might see a bill, given the work that the ministerial representative had done, the spade work, to get this all done. It doesn't sound like there is much going on. Can you confirm that that's the case? You tangentially mentioned continuing conversations, but that's not co-development. Are we nowhere with this as of right now?

Ms. Gideon: When we received the report, we had a responsibility to ensure that report was extensively shared with our core partners. We also shared it with the federal-provincial-territorial working group on MMIWG. We have a federal steering committee on MMIWG where we have had conversations with respect to the report. Our minister also wrote to the Assembly of First Nations, Inuit Tapiriit Kanatami, the Métis National Council and members of the intergovernmental leaders forum, which are the modern treaty governments, and the National Family and Survivors Circle to also share the report.

autochtones de partout au pays en vue de proposer des modèles possibles pour le suivi de l'appel à la justice 1.10. Dans ce contexte, ils se sont penchés sur la nécessité d'un mécanisme législatif, sur le type de définitions concernant les distinctions et sur une approche plus inclusive. Ils se sont demandé s'il faudrait avoir un organisme provisoire pendant qu'on examine la possibilité de mettre en œuvre quelque chose qui serait plus permanent et qui pourrait être lié à la mesure du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, le numéro 19, qui porte sur les mécanismes de responsabilisation en matière de droits des Autochtones et de la personne. Il y a différents aspects à cela, qui pourraient même prendre la forme d'un tribunal. Cette initiative est dirigée par le ministère de la Justice. L'appel à la justice 1.10 permettrait également de recevoir des plaintes et de faire enquête. Il y a donc des pouvoirs semblables à ceux qui sont envisagés dans le cadre de l'appel à la justice 1.7. Pour conclure, Mme Moore Rattray reconnaît dans son rapport le lien potentiel qui pourrait être fait entre un bureau national de l'ombudsman et le suivi de l'appel à la justice 1.10.

Ce sont des complexités au sein du système fédéral pour lesquelles nous procédons actuellement à une analyse stratégique plus approfondie de concert avec nos autres collègues fédéraux en vue de tenter de déterminer ce qui pourrait être le mécanisme le plus approprié, le plus rapide, mais aussi le plus clair, afin que nous n'ajoutions pas de complexité à un système qui en est déjà pourvu.

La sénatrice White : Merci. Vous avez répondu à ma deuxième question sans même que je la pose, alors je vous remercie.

Le sénateur Tannas : Merci d'être ici, madame la sous-ministre.

J'ai posé une question à la témoin précédente au sujet du programme d'élaboration conjointe, des consultations et du moment où nous pourrions voir un projet de loi, compte tenu du travail que la représentante ministérielle a fait, du beau travail, pour que tout cela soit fait. Il ne semble pas se passer grand-chose. Pouvez-vous confirmer que c'est le cas? Vous avez mentionné indirectement la poursuite des conversations, mais il ne s'agit pas d'élaboration conjointe. En sommes-nous là à l'heure actuelle, c'est-à-dire nulle part?

Mme Gideon : Lorsque nous avons reçu le rapport, nous avions la responsabilité de veiller à ce qu'il soit largement communiqué à nos principaux partenaires. Nous l'avons également communiqué au groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, ou FFADA. Nous avons un comité directeur fédéral sur les FFADA où nous avons eu des conversations au sujet du rapport. Notre ministre a également écrit à l'Assemblée des Premières Nations, ou l'APN, à l'Inuit Tapiriit Kanatami, au Ralliement national des Métis et aux membres du forum

We have started to receive some feedback from partners with respect to that aspect.

We have been preparing a policy analysis to be able to give advice to ministers. The current authorities that we have would require us to go back to ministers to seek a co-development mandate with respect to legislation, specifically. When we co-develop legislation, we will ask for drafting instructions. We will actually sit in a room with Indigenous partners and look at the drafting of the legislation. We would not come into a room with a draft legislative framework.

I'm not disputing what Ms. Moore Rattray said about, sometimes, it is just helpful to get something started. She has done extensive engagements, so it is not the same as federal bureaucrats developing something in a room and tabling it. We recognize that. That would be an option we would bring to ministers.

Senator Tannas: Okay, thank you.

I'm fresh from the Energy and Environment Committee meetings where consultation has become a big issue on Bill C-49, the Atlantic Accords.

Ms. Gideon: Yes.

Senator Tannas: I'm going to take the opportunity of having you here to ask you about your level of satisfaction with how you signal when you are consulting when there is a piece of legislation and so on. When we think about a lot of the smaller communities, some of them aren't bigger than many villages, all scattered, and they don't have the capacity to weed through hundreds of pieces of mail and determine which one is important and which one isn't, necessarily. Are you satisfied that you have the consultation process right? I am concerned that it just keeps going on and on. We run into these situations where — and we're about to have a co-development thing happen here. Could you just talk about that and your experience, as well as what, if anything, you are doing — making pink sheets or something that signals this is really important and you need to respond — anything. Can you talk about this?

Ms. Gideon: I will do this as briefly as I possibly can.

There is a federal consultation and accommodation framework. It is old. We did receive funding and a mandate to actually reform it and update it with Indigenous partners. That work has been under way, and we have had a lot of engagement

intergouvernemental des dirigeants, qui sont des représentants de gouvernements visés par des traités modernes, ainsi qu'au Cercle national des familles et des survivantes afin de leur communiquer le rapport. Nous avons commencé à recevoir des commentaires de la part de nos partenaires à cet égard.

Nous avons préparé une analyse stratégique qui nous permet de prodiguer des conseils aux ministres. Les pouvoirs dont nous disposons actuellement nous obligeraient à retourner auprès des ministres afin d'obtenir un mandat pour l'élaboration conjointe des mesures législatives, en particulier. Lorsque nous élaborerons conjointement un projet de loi, nous demanderons des instructions de rédaction. Nous nous réunirons avec des partenaires autochtones et nous nous pencherons sur sa rédaction. Nous ne nous présenterions pas avec un projet de cadre législatif.

Je ne conteste pas ce que Mme Moore Rattray a dit quant au fait qu'il est parfois utile de faire bouger quelque chose. Elle a tenu de vastes consultations; cela ne se compare donc pas aux bureaucrates fédéraux qui préparent un document dans une salle et qui le déposent. Nous en sommes conscients. Ce serait une option que nous proposerions aux ministres.

Le sénateur Tannas : D'accord, merci.

Je suis fraîchement sorti des réunions du Comité de l'énergie et de l'environnement, où la consultation est devenue un enjeu important en ce qui concerne le projet de loi C-49, les Accords atlantiques.

Mme Gideon : Oui.

Le sénateur Tannas : Je vais profiter de votre présence pour vous demander quel est votre degré de satisfaction quant à la manière dont l'information est communiquée lorsque vous menez des consultations, lorsqu'il y a un projet de loi, et cetera. Quand on y pense, beaucoup de petites collectivités, dont certaines ne sont pas plus grandes que de nombreux villages, qui sont toutes dispersées, n'ont pas nécessairement la capacité de trier des centaines de courriers et de déterminer lesquels sont importants et lesquels ne le sont pas. Êtes-vous convaincue que le processus de consultation est adéquat? Je crains que cela ne se poursuive indéfiniment. Nous nous heurtons à ces situations où... et nous sommes sur le point d'avoir un projet d'élaboration conjointe. Pourriez-vous nous parler de cela et de votre expérience, ainsi que de ce que vous faites, le cas échéant — faire des feuilles roses ou quelque chose qui indique que c'est vraiment important et qu'on doit réagir — n'importe quoi? Pouvez-vous nous en parler?

Mme Gideon : Je serai aussi brève que possible.

Il existe un cadre fédéral de consultation et d'accompagnement. Il est ancien. Nous avons reçu du financement et le mandat de le réformer et de le mettre à jour avec nos partenaires autochtones. Ce travail est en cours, et nous

on it. It's been quite successful in terms of getting a lot of interest.

We also have funding and capacity to help support First Nations, Inuit and Métis partners who want to develop their own consultation protocols specific to either their community or nation. A number of those have actually been concluded.

It really helps, whether it is the federal government, private industry or provincial governments, to be able to know when they want to have a discussion that will be consultation with that particular nation. There has been a protocol that has been developed by them that lays out what that process or those expectations are.

Senator Tannas: That wasn't the case with Nova Scotia. Was it followed for Bill C-49?

Ms. Gideon: I don't have that answer for you, senator, but I can absolutely look into.

We also have a team that does provide advice to people who are going into that consultation space. We also have the benefit of our Department of Justice colleagues when we have very complex questions that require their assessment as to whether something would or would not meet the duty-to-consult threshold. They have the capacity to provide that assessment to us.

The other piece that is also very helpful is through the permanent bilateral mechanisms with the AFN, Inuit and Métis, we have been working on co-development principles. These have been endorsed with Inuit and Métis, and we have made substantial progress with the Assembly of First Nations. That is more than the consultation aspect — it is really around co-development — but it provides very clear direction to federal officials about what is or what is not co-development with these particular Indigenous peoples.

Those are a few examples, senator. However, I take your point. Even with respect to some of the pieces of legislation that we have indicated we have done extensive consultation on those, I will still hear from certain chiefs that they are not in agreement with that piece of legislation, and I respect that. It then becomes a question of whether we can create an ethical space whereby we can have discussions, where I am not presuming that they have agreed — I recognize that they have not — but we can work through ways in which we can navigate that so that we can come to an outcome that they feel is satisfactory to them.

Senator Tannas: Thank you.

Senator Coyle: Welcome back to our witnesses today. Thank you for being with us.

y avons beaucoup participé. Nous avons réussi à susciter beaucoup d'intérêt.

Nous disposons également de fonds et nous avons la capacité d'aider les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui veulent élaborer leurs propres protocoles de consultation adaptés à leur collectivité ou à leur nation. Un certain nombre de ces protocoles ont d'ailleurs été conclus.

Qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, de l'industrie privée ou des gouvernements provinciaux, il est vraiment utile de savoir à quel moment on veut avoir une discussion qui portera sur la consultation avec cette nation en particulier. Ils ont élaboré un protocole qui précise le processus ou les attentes.

Le sénateur Tannas : Ce n'était pas le cas en Nouvelle-Écosse. A-t-il été suivi dans le cas du projet de loi C-49?

Mme Gideon : Je n'ai pas la réponse, sénateur, mais je peux certainement vérifier.

Nous avons également une équipe qui fournit des conseils aux gens qui s'engagent dans cet espace de consultation. Nos collègues du ministère de la Justice peuvent également nous aider lorsque nous avons des questions très complexes qui exigent leur évaluation en vue d'établir si une chose répond ou non au critère de l'obligation de consulter. Ils ont la capacité de nous fournir cette évaluation.

L'autre élément qui est également très utile, c'est que grâce aux mécanismes bilatéraux permanents avec l'APN, les Inuits et les Métis, nous avons travaillé sur les principes d'élaboration conjointe. Ils ont été approuvés par les Inuits et les Métis, et nous avons réalisé des progrès considérables avec l'APN. Cela va au-delà de l'aspect consultatif — il s'agit en fait d'élaboration conjointe —, mais cela fournit des indications très claires aux fonctionnaires fédéraux sur ce qui constitue ou non une élaboration conjointe avec ces peuples autochtones particuliers.

Ce ne sont là que quelques exemples, sénateur. Cependant, je comprends votre point de vue. Même en ce qui concerne des projets de loi pour lesquels nous avons dit avoir mené de vastes consultations, il arrivera toujours que certains chefs me disent qu'ils ne sont pas d'accord, et je respecte cela. Il s'agit alors de savoir si nous pouvons créer un espace éthique où nous pouvons avoir des discussions, où je ne présume pas qu'ils sont d'accord — je reconnaiss qu'ils ne le sont pas —, mais où nous pouvons trouver des façons de nous y retrouver afin d'en arriver à un résultat qu'ils jugent satisfaisant.

Le sénateur Tannas : Merci.

La sénatrice Coyle : Je souhaite de nouveau la bienvenue à nos témoins. Merci d'être parmi nous.

I'm going to follow up on what has been asked already and some of what you have said. This very significant consultation just happened through the Ministerial Special Representative. People have been engaged on this important point of the creation of the ombuds position and what that should look like, what it should do and what its priorities should be, et cetera. You now have it. You are going to have another roundtable early next year, 2025. Could you outline to us when you think we will have — we're a legislative body here — legislation in our hands to look at, or when will the house have legislation, depending on which of the houses you decide to introduce that legislation through? When do you estimate we'll have that legislation to start moving this forward in a concrete way? What needs to happen to get to that point?

Ms. Gideon: I cannot give you an estimate of time because it is outside the purview of what would be my decision-making authority, senator. I think that the process for us is to bring back policy advice to ministers and for ministers to make a decision with respect to how they want to move this forward. We absolutely need a cabinet authority to implement the wonderful ideas and models that have been put forward here.

One of the things that I believe Ms. Moore Rattray also said is that there can potentially be some interim steps taken as well to try to demonstrate progress as we continue to move through the process. Even with respect to the legislation for the National Council for Reconciliation that we felt was relatively straightforward, it did take a bit of time for that legislation to go through the parliamentary process. I'm happy to signal that on Friday there was a call-out for the appointment of board members or council members, so we're at the implementation stage, but it did take along longer than we had anticipated. That is a recent example of that particular situation. We know that not all partners have spoken favourably about that legislation as well, so we were not able to get consensus across the board with respect to Indigenous peoples. It is just important to also know that within that context. We have to be respectful of the fact that we may encounter that as well in this context.

In order for it to happen, we do need to have policy authority, and we do need to have a source of funds to be able to implement this type of work. We have some resources that are outlined in the MSR's report in order to develop the process, but we do not have resources for the implementation of the model that is there, so that will be part of the process.

Senator Coyle: Yes. I know things take time. I understand that. I was more interested in your end as opposed to our end and then your end again. We're the middle piece in terms of

Je vais revenir sur ce qui a déjà été demandé et sur certains de vos propos. Cette consultation très importante vient d'avoir lieu par l'entremise de la représentante spéciale du ministre. Les gens ont participé à l'établissement de ce poste important d'ombudsman et de ce à quoi il devrait ressembler, de ce qu'il devrait faire et de ses priorités, et ainsi de suite. Vous l'avez maintenant. Vous aurez une autre table ronde au début de l'année prochaine, en 2025. Pourriez-vous nous dire quand pensez-vous que nous aurons — nous sommes un organe législatif — un projet de loi entre nos mains à examiner, ou quand le Parlement aura un projet de loi, dépendamment de la Chambre à laquelle vous décidez de le présenter? Quand estimez-vous que nous aurons ce projet de loi qui nous permettra de commencer à faire avancer les choses de façon concrète? Que doit-il se passer pour qu'on arrive à cette étape?

Mme Gideon : Je ne peux pas vous donner une estimation du temps que cela prendra, car cela ne relève pas de mon pouvoir décisionnel, sénatrice. Je pense que le processus en ce qui nous concerne consiste à fournir des conseils stratégiques aux ministres et à leur permettre de prendre une décision quant à la façon dont ils souhaitent faire avancer les choses. Nous avons absolument besoin d'une autorisation au Cabinet pour mettre en œuvre les merveilleuses idées et les modèles qui ont été proposés ici.

L'une des choses que Mme Moore Rattray a également dites, je crois, c'est qu'il pourrait y avoir des mesures intérimaires prises en vue de tenter de montrer les progrès réalisés au fur et à mesure que nous avançons dans le processus. Même en ce qui concerne le projet de loi du Conseil national de réconciliation qui, à notre avis, était relativement simple, il a fallu un certain temps pour qu'il franchisse toutes les étapes du processus parlementaire. Je suis heureuse de signaler que, vendredi, il y a eu un appel pour la nomination de membres du conseil d'administration ou du conseil, de sorte que nous en sommes à l'étape de la mise en œuvre, mais cela a pris plus de temps que nous l'avions prévu. C'est un exemple récent de cette situation particulière. Nous savons que ce ne sont pas tous les partenaires qui se sont prononcés en faveur du projet de loi; nous n'avons donc pas été en mesure d'obtenir un consensus en ce qui concerne les peuples autochtones. Il est important de le savoir dans ce contexte. Nous devons respecter le fait que nous pourrions également rencontrer ce problème.

Pour ce faire, nous avons besoin d'une autorité politique et d'une source de financement qui nous permettent de mettre en œuvre ce genre de travail. Nous disposons de certaines ressources qui sont décrites dans le rapport de la représentante spéciale du ministre et qui nous permettent d'élaborer le processus, mais nous n'avons pas de ressources pour mettre en œuvre le modèle qui existe, alors cela fera partie du processus.

La sénatrice Coyle : Oui. Je sais que cela prend du temps. Je comprends cela. Je m'intéressais davantage à votre côté plutôt qu'à notre côté puis à votre côté de nouveau. Nous sommes au

legislation. You do the front end, you do the implementation, and we just study it and hopefully pass it or improve it and pass it, if required.

There are so many things. These Calls for Justice are a part of what you are working on, and you are working on these Calls to Action, and there are lots of other things as well. I'm trying to get a sense, within the grand scheme of things — many of which are heavy and complex and take money, time, resources and attention — how does something like this report — Ms. Moore Rattray was a Ministerial Special Representative. That, to me, indicated a level of priority being given to this particular piece of work. I would hope, once this important piece of input into the next stages is there, that it doesn't languish. I guess that is what I am saying. I just want to understand how it will be given life over and above the existing mechanisms that are in place. There will be a roundtable and that may move some things forward, but what else will happen to move this forward?

Ms. Gideon: Again, we're very happy to be here in your first meeting, but this is my first week with the ministers back in the house and for us to be able to sit with them and talk about exactly what you are saying, senator —

Senator Coyle: We'll ask you later.

Ms. Gideon: — which is, “What are your priorities for the fall? How are you advancing?” Everything is subject to, of course, ensuring that we have sufficient time for ministers and all of their cabinet committees and all of these pieces. I am not trying to make excuses, I'm just trying to talk about the practicality of the fact that we are right now in the beginning of the fall session.

In terms of our prioritization in the department, as deputy, I can say that Missing and Murdered Indigenous Women and Girls is a top priority of the department. I can say that 1.7 and 1.10 is what we have been prioritizing within the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls and the 2S plus team. We do have a dedicated team for this work. It is small, it is mighty, but this is the work that we have been focusing on.

We recognize that there is still a lot of need for programs, services and supports, and other departments need to continue to do everything they can to align their programs and services so that they can better respond to the Calls for Justice, and that's the advocacy and coordination role that we play.

From a Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada perspective, we do see the importance of greater transparency around accountability and around the Calls for Justice. This is why we are also looking at putting out

milieu du processus législatif. Vous vous occupez du début, de la mise en œuvre, et nous nous contentons de l'étudier et, espérons-le, de l'adopter ou de l'améliorer et de l'adopter, au besoin.

Il y a tellement de choses. Ces appels à la justice font partie de ce sur quoi vous travaillez, et vous travaillez sur ces appels à l'action, et il y a beaucoup d'autres choses aussi. J'essaie de me faire une idée, dans le grand ordre des choses — dont bon nombre sont lourdes et complexes et exigent de l'argent, du temps, des ressources et de l'attention —, comment un rapport comme celui-ci... Mme Moore Rattray était représentante spéciale du ministre. Pour moi, cela dénote le degré de priorité accordé à ce travail particulier. J'espère qu'une fois que cet élément important de contribution aura été intégré aux prochaines étapes, le travail ne s'éternisera pas. C'est ce que je veux dire. Je veux simplement comprendre comment on va lui donner vie en plus des mécanismes existants. Il y aura une table ronde, et cela pourrait faire avancer certaines choses, mais que se passera-t-il d'autre pour faire avancer les choses?

Mme Gideon : Encore une fois, nous sommes très heureuses d'assister à votre première réunion, mais c'est la première semaine que je passe avec les ministres à la Chambre, et le fait que nous puissions nous assoir et discuter avec eux de ce que vous dites exactement, sénatrice...

La sénatrice Coyle : Nous vous poserons la question plus tard.

Mme Gideon : ... c'est-à-dire « quelles sont vos priorités pour l'automne? Comment progressez-vous? » Tout dépend, bien sûr, du temps dont nous disposons pour les ministres et tous leurs comités du Cabinet ainsi que pour tous les autres éléments. Je n'essaie pas de trouver des excuses, j'essaie simplement de parler de l'aspect pratique du fait que nous sommes au début de la session d'automne.

Pour ce qui est des priorités du ministère, en tant que sous-ministre, je peux dire que les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées sont une priorité absolue. Je peux dire que les appels à la justice 1,7 et 1,10 sont nos priorités au sein de l'équipe des FFADA2E+. Nous avons une équipe dédiée à ce travail. C'est modeste, c'est ambitieux, mais c'est le travail sur lequel nous nous sommes concentrés.

Nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup de besoins en matière de programmes, de services et de soutien, et que les autres ministères doivent continuer de faire tout ce qu'ils peuvent pour harmoniser leurs programmes et services afin de mieux répondre aux appels à la justice, et c'est le rôle de défense et de coordination que nous jouons.

Du point de vue de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, nous comprenons l'importance d'une plus grande transparence en ce qui concerne la responsabilité et les appels à la justice. C'est pourquoi nous envisageons

information in a different way than just the annual federal pathway report. We want to do more transparent tracking of the progress on Calls for Justice. Ms. Moore Rattray referenced the CBC report, and that is what people are referencing. We would, of course, disagree with the assessment of progress from the CBC. We do believe that the large majority of Calls for Justice where the federal government is involved has advanced. We would also say that most of the Calls for Justice will never be completed and are not written in a way that is a checkmark exercise to say, "You are done." It is about an intergenerational journey of transformative and systemic change to eliminate violence, to eliminate racism and discrimination, and that will be an ongoing societal justice issue that we will be continuing to confront. The government can't stop work in that area. It will need to continue for all the generations to come.

[Translation]

Senator Audette: Ms. Gideon, thank you for your courage as a Mi'kmaq woman working on the inside to bring about change. Thank you as well for telling us the not so good news when things are not done with the necessary support of First Peoples.

I'd like to acknowledge that we have with us today an ally of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, Chief Érica Beaudin of the Cowessess First Nation.

My mother is Innu. She speaks Innu-Aimun every single day. She was taught French in residential school. Many nations in the province of Quebec have had French imposed on them. In 2024, the government continues to support organizations that do not operate in French and appointees who do not speak a word of French, like the Commissioner of Indigenous Languages — although he does speak his own Indigenous language and English. People can't get services from these organizations in French or they struggle to. Thankfully, people are taking action.

The Winnipeg-based national circle for families who've lost a loved one operates solely in English. It is funded by the federal government. These are Calls for Justice, calls that are decades old. This is a systemic language barrier that I can no longer accept. I'm transparent: My questions are always the same no matter which committee I'm participating in. How can we do away with these barriers? How can we ensure that the full impact of the National Family and Survivors Circle is felt in the rest of Canada, which includes Quebec?

When it comes to Ms. Moore Rattray's report, how do we make sure that the voices of those whose first or second language isn't English is heard by the people on the inside at every level?

également de diffuser l'information d'une façon différente du simple rapport annuel de la Voie fédérale. Nous voulons faire un suivi plus transparent des progrès réalisés dans le cadre des appels à la justice. Mme Moore Rattray a fait référence au rapport de la SRC, et c'est ce à quoi les gens font référence. Bien entendu, nous ne sommes pas d'accord avec l'évaluation des progrès réalisée par la SRC. Nous croyons que la grande majorité des appels à la justice auxquels le gouvernement fédéral participe ont progressé. Nous dirions également que la plupart d'entre eux ne seront jamais terminés et qu'ils ne sont pas rédigés de manière à ce qu'on puisse dire qu'on en a terminé. Il s'agit d'un parcours intergénérationnel de transformation et de changement systémique visant à éliminer la violence, le racisme et la discrimination, et il s'agira d'une question de justice sociale permanente à laquelle nous continuerons de faire face. Le gouvernement ne peut pas cesser le travail dans ce domaine. Il devra se poursuivre pour toutes les générations à venir.

[Français]

La sénatrice Audette : Merci beaucoup pour votre courage, madame Gideon, en tant que femme mi'kmaq qui travaille de l'intérieur pour participer à des changements, et merci de nous annoncer de tristes nouvelles quand les choses ne se font pas avec l'appui nécessaire des Premiers Peuples.

Je souligne la présence de la cheffe Érica Beaudin, de la Première Nation de Cowessess, qui est ici avec nous et qui est aussi une alliée de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Ma mère est une Innue. Elle parle l'innu-aimun tous les jours. On lui a appris le français dans les pensionnats. Il y a plusieurs nations dans la province de Québec où le français est imposé. En 2024, on continue de soutenir des organisations ou des nominations comme le commissaire aux langues autochtones, qui ne parle pas du tout le français, mais qui parle sa langue autochtone et l'anglais. Il n'y a aucun service en français, ou alors c'est difficile d'en obtenir. Par chance que des gens se mobilisent.

Un cercle national destiné aux familles qui ont perdu un être cher et qui est basé à Winnipeg se déroule uniquement en anglais. Il s'agit de financement fédéral. Ce sont des appels à la justice, des appels que des gens ont faits depuis des décennies. Il y a une barrière systémique linguistique qui existe et que je ne peux plus accepter. Je suis transparente : je pose toujours les mêmes questions dans tous les comités auxquels je participe. Comment peut-on éliminer ces barrières? Comment peut-on faire vibrer le Cercle national des familles et des survivantes dans le reste du Canada, dont le Québec fait partie?

Lorsqu'on parle du rapport de Mme Moore Rattray, comment s'assurer que les voix dont l'anglais n'est pas la première ou la deuxième langue seront entendues à l'intérieur et à tous les niveaux?

I've been in the Senate only three years, but I know that work to deliver the administrative agenda and programs that are important for families will slow down as we draw closer to an election. How can the Senate put forward recommendations to make clear that there is an issue so that work on the administrative side continues, in the face of a potential policy change or election? I'm deeply concerned about that. We all know it. Behind the walls, behind the scenes, we're all hearing it. The priorities of the parties or the caucus members in both houses will take precedence, but families shouldn't suffer because of that.

In your experience, have you seen initiatives where the work has carried on even if an election is looming or held?

Ms. Gideon: I'll answer the first question. Senator, I completely agree that the ombuds' services need to be available in French, as well as in Indigenous languages and English, as was mentioned. I think Ms. Moore Rattray's report takes into account many factors. The regional component, for instance, will help ensure that, even if the national office doesn't have capacity in all Indigenous languages, the regional offices — if they do move forward — will have capacity in the Indigenous languages spoken locally. That's why the recommendation was made.

It's important to find a way to recognize the diversity of Indigenous peoples, families and communities, and to create an environment where they feel safe. Ombuds' offices will be required to provide services in French to families wishing to interact and speak in French. The mechanism for that hasn't been developed yet. We don't know whether that requirement will fall under the authority of an officer of Parliament, in accordance with the Official Languages Act. That's something that will have to be examined. The ombuds' services are for the public, so I think this is something the government would want to prioritize. Certainly, should the committee wish to underscore the importance of this element in its study and report, we would welcome any such effort.

When it comes to the federal election period, there are limits to what the public service or administrative arm of the government can do, particularly in relation to public programming. In my experience, that doesn't stop us from continuing to carry out policy analysis in relation to recommendations, especially those that have the support of Indigenous partners. As you well know, these partners are governments, and when Indigenous governments establish a mandate for certain actions, we try to work within the mandate those governments have given us in a respectful way. Of course, we can't make commitments on behalf of the next government, but if we can continue working on the implementation side to

Je ne siège au Sénat que depuis trois ans, mais je sais que lorsqu'on approche d'une élection fédérale, le programme administratif et les programmes importants pour les familles vont ralentir. Comment le Sénat peut-il faire des recommandations pour dire qu'il y a un enjeu — il y a un changement politique et peut-être qu'il y aura des élections — et comment peut-il s'assurer que l'administration puisse poursuivre les travaux? Cela me préoccupe énormément. On le sait, on l'entend derrière les rideaux, derrière les murs. L'important, ce sera les priorités des partis politiques des deux Chambres ou des membres des caucus dans les deux Chambres, mais les familles ne devraient pas être affectées par cela.

D'après votre expérience, avez-vous vu des choses qui ont survécu, peu importe s'il y a des élections qui s'en viennent ou si l'on tient des élections?

Mme Gideon : Je vais répondre à la première question. Madame la sénatrice, je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il faut s'assurer d'avoir de l'accessibilité au service de l'ombuds en français, dans les langues autochtones et en anglais, comme on l'a indiqué. Je crois que le rapport de Mme Moore Rattray comporte beaucoup d'inclusivités. Avoir un aspect régional, par exemple, nous permettra de nous assurer que même si on n'a pas la capacité au bureau national pour toutes les langues autochtones, on devrait avoir une capacité dans les langues autochtones locales, si on progresse avec des bureaux régionaux. C'est pour cela que ça a été recommandé.

Il faut essayer de trouver une façon de reconnaître la diversité des peuples autochtones, des familles autochtones, des communautés autochtones et s'assurer de créer un environnement où ils vont se sentir sécurisés. Ce serait un prérequis que les familles qui veulent parler en français et s'exprimer en français aient la capacité de le faire dans les services offerts par l'ombuds. On n'a pas encore développé de mécanisme. On ne sait pas si ce sera un agent du Parlement qui aura cette obligation, conformément à la Loi sur les langues officielles. Ce sont des choses qu'on devra évaluer. Le service d'ombuds s'adresse au public. Je crois que c'est quelque chose qu'on voudra prioriser. Il est certain que lors de votre étude et dans votre rapport, si vous voulez mettre l'accent sur l'importance de cet élément, ce sera bienvenu.

Pour ce qui est de la période des élections fédérales, pour la bureaucratie et la fonction publique il y a des limites aux choses que l'on peut faire, particulièrement les choses qui sont publiques. Selon mon expérience, cela ne nous empêche pas de continuer de faire des analyses de politiques sur des recommandations, particulièrement des choses qui ont été appuyées par les partenaires autochtones. Ce sont des gouvernements, comme vous le savez très bien. Quand les gouvernements autochtones donnent un mandat pour réaliser certaines actions, on essaie de travailler dans le cadre d'un mandat qui nous a été donné par ces gouvernements et de le faire respectueusement. Bien sûr, on ne peut pas engager le prochain

help Indigenous governments, that is the approach I would take during an election period. I hope that answer is helpful.

Senator Audette: That is reassuring. Thanks.

[English]

The Chair: We still have time for another question or two if anyone has any they would like to ask. Seeing no hands up, the time for this panel is complete. I wish to again thank you both for joining us today, and if you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to our clerk here, Sébastien Payet, within seven days.

We will now suspend briefly to allow us to go briefly in camera.

(The committee continued in camera.)

gouvernement, mais si on peut continuer de travailler à la mise en œuvre pour aider les gouvernements autochtones, c'est de cette façon que j'essaierais de naviguer durant cette période. J'espère que cette réponse vous aide.

La sénatrice Audette : Ça me rassure, merci.

[Traduction]

Le président : Il nous reste du temps pour une ou deux autres questions, si quelqu'un souhaite en poser. Comme personne ne lève la main, le temps de parole de ce groupe de témoins est écoulé. Encore une fois, je vous remercie toutes les deux de vous être jointes à nous aujourd'hui. Si vous souhaitez présenter d'autres mémoires, veuillez les transmettre par courriel à notre greffier, Sébastien Payet, dans les sept jours.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la séance afin de nous permettre de passer à huis clos quelques instants.

(La séance se poursuit à huis clos.)
